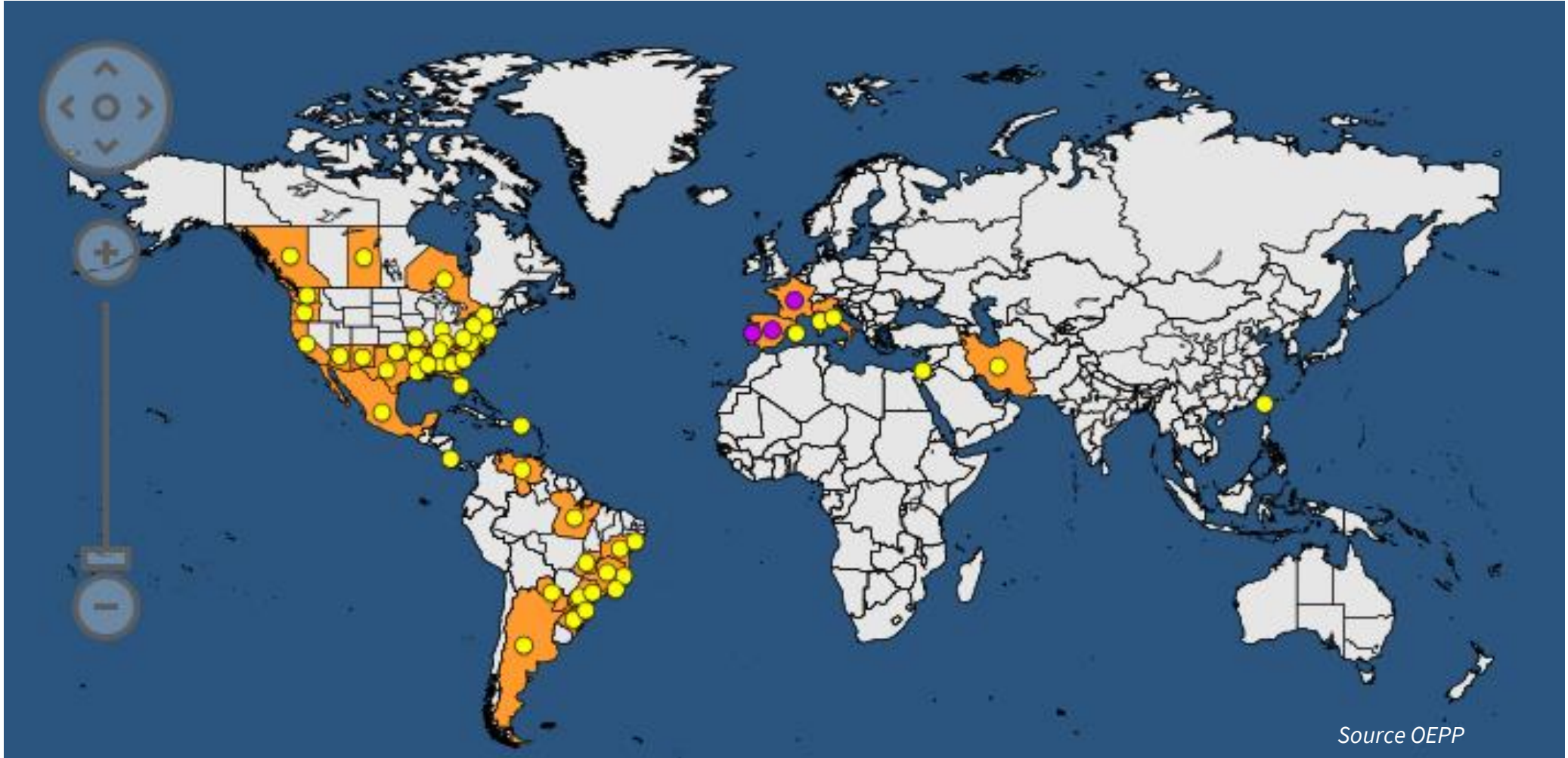




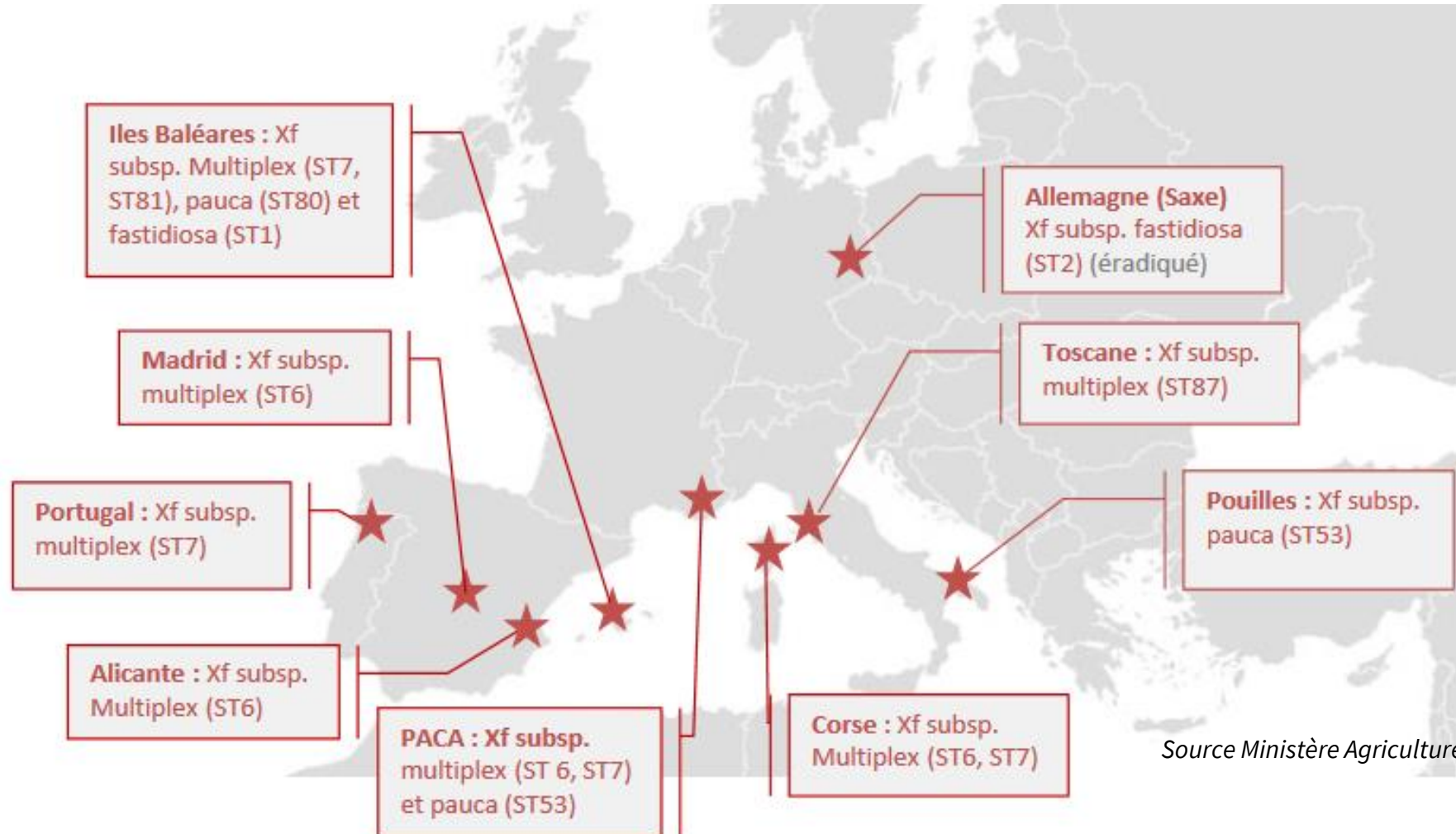
FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

**Xylella fastidiosa, situation française et
présentation du plan de surveillance
Avignon le 11 Décembre 2019**

Situation dans le Monde



Situation en Europe



Source Ministère Agriculture

Situation en France

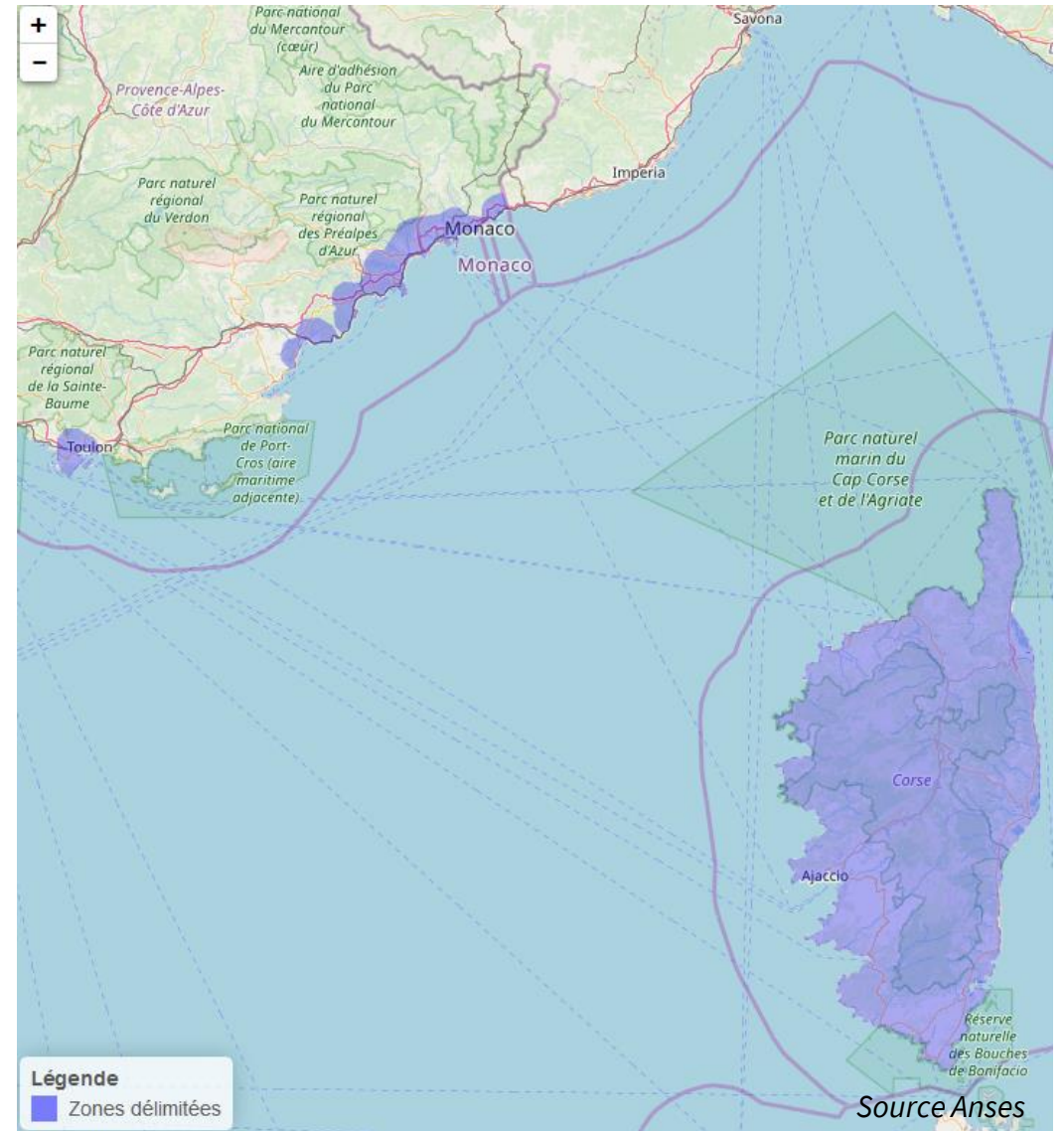
Depuis 2015, plus de 45.000 échantillons analysés

A ce jour, deux régions concernées :

- La Corse en totalité (enrayement)
- PACA (éradication): 3 aires de contamination

Très polyphage, *Xylella fastidiosa* a été identifiée sur plus de 40 espèces végétales

A ce jour, aucune contamination détectée en pépinières, jardineries ou verger de production

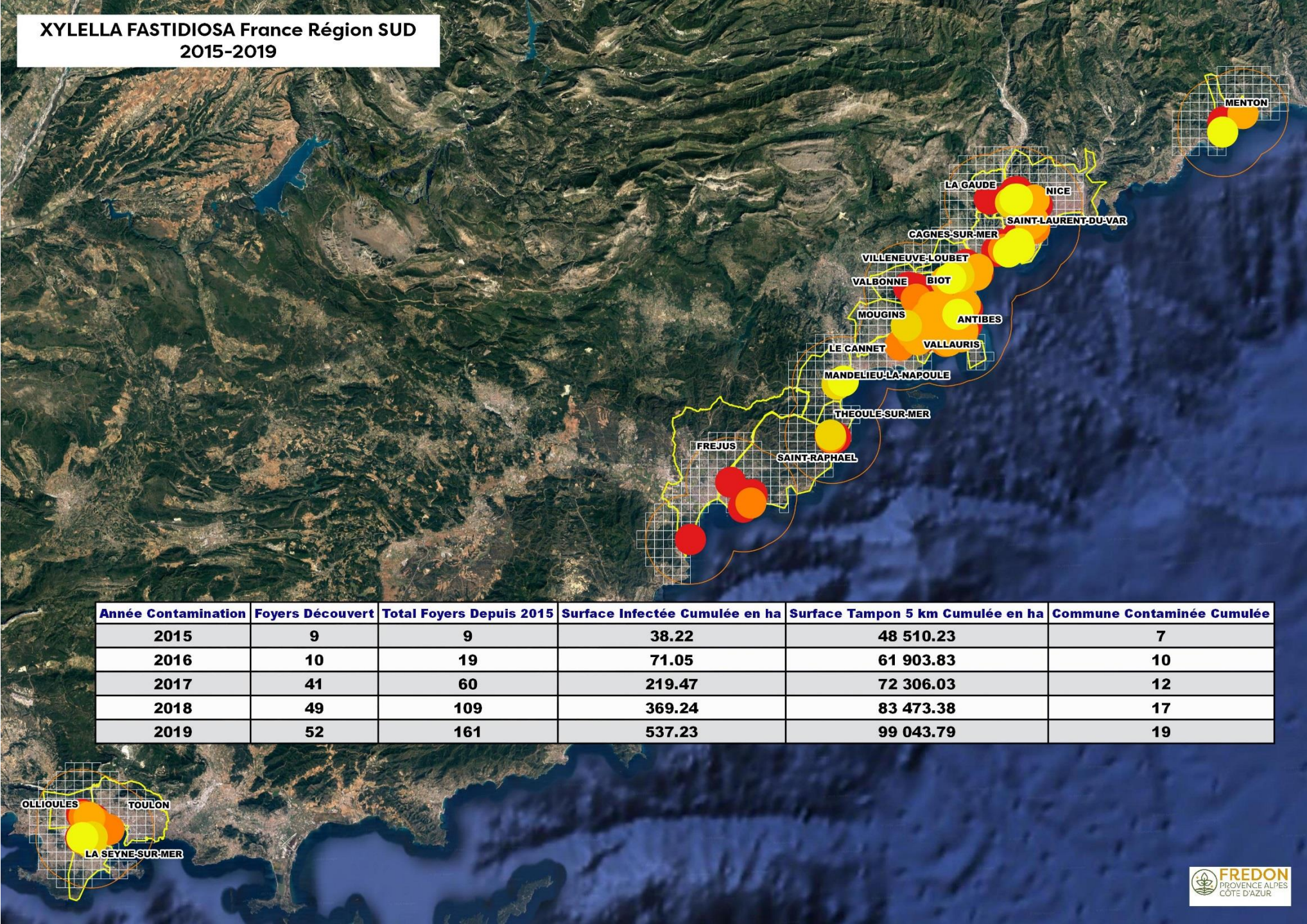


Situation en PACA (ÉRADICATION)

- Plus de 13000 quadrats surveillés en zone tampon
- 305 échantillons découverts contaminés
- Deux départements concernés :
 - Var et Alpes-Maritimes (165 foyers) répartis en 3 Zones
 - Deux sous-espèces identifiées :
 - multiplex* (tous les foyers sauf 1)
 - pauca* (Palais Carnolès Menton 2016-2019)



**XYLELLA FASTIDIOSA France Région SUD
2015-2019**



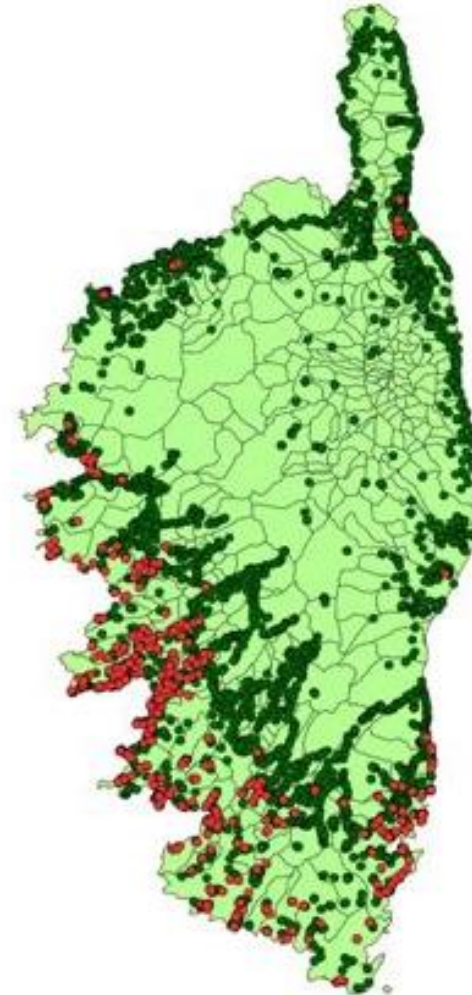
Année Contamination	Foyers Découvert	Total Foyers Depuis 2015	Surface Infectée Cumulée en ha	Surface Tampon 5 km Cumulée en ha	Commune Contaminée Cumulée
2015	9	9	38.22	48 510.23	7
2016	10	19	71.05	61 903.83	10
2017	41	60	219.47	72 306.03	12
2018	49	109	369.24	83 473.38	17
2019	52	161	537.23	99 043.79	19



Situation en Corse (Enrayement)

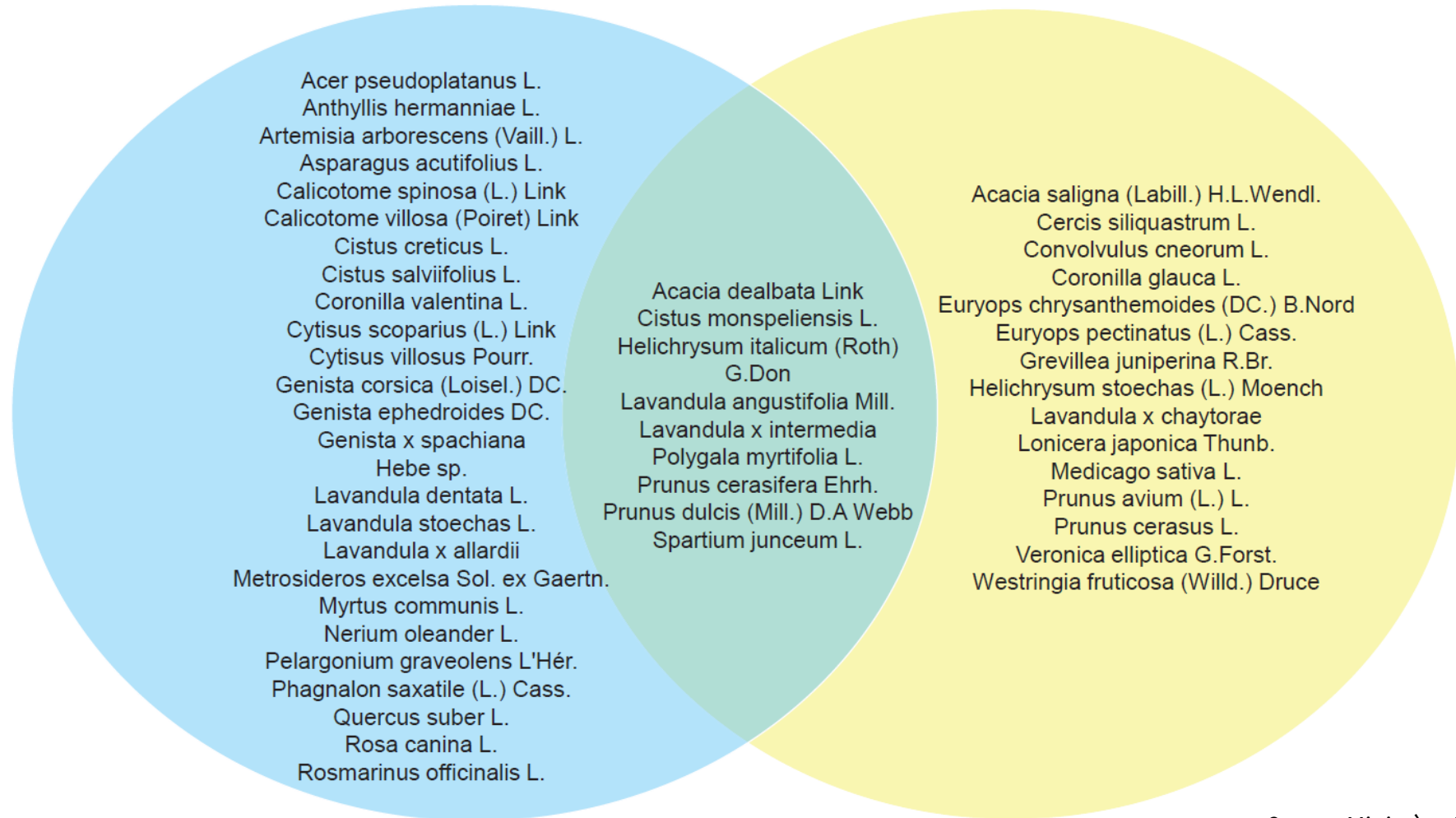
- Pas de zone tampon
- 955 échantillons découverts contaminés une seule sous-espèce *multiplex*
- Toute l'île est considérée comme une zone infectée (Passage en stratégie d'enrayement en janvier 2018)
- Surveillance renforcée dans les ports
- Abattage des végétaux contaminés uniquement

Localisation des prélèvements - Surveillance de *Xylella Fastidiosa*
Du 01/01/2015 au 31/12/2017



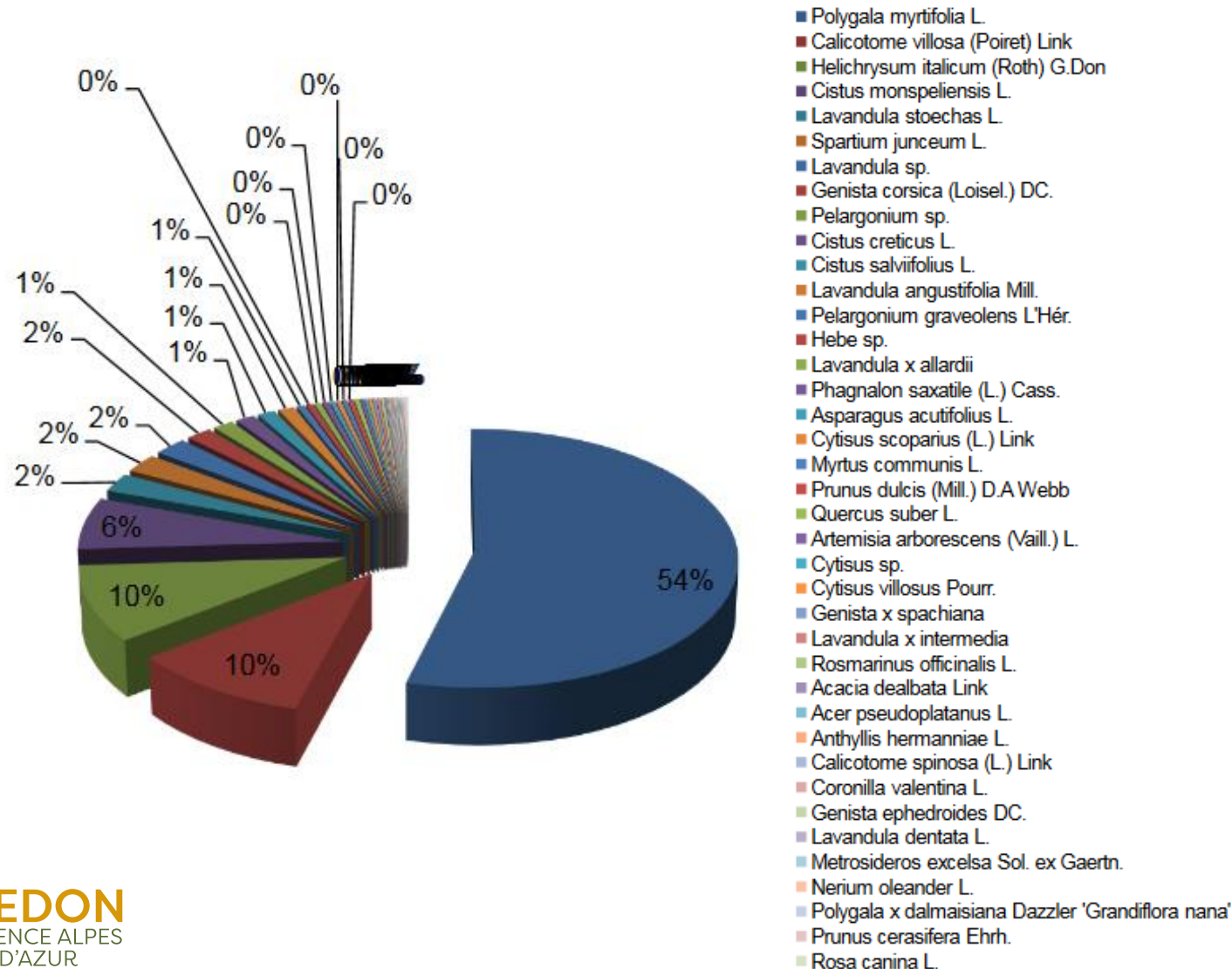
- Zones délimitées
- Positifs, n=925
- Négatifs, n=14797

Principales espèces sensibles (2019)



Source Ministère Agriculture

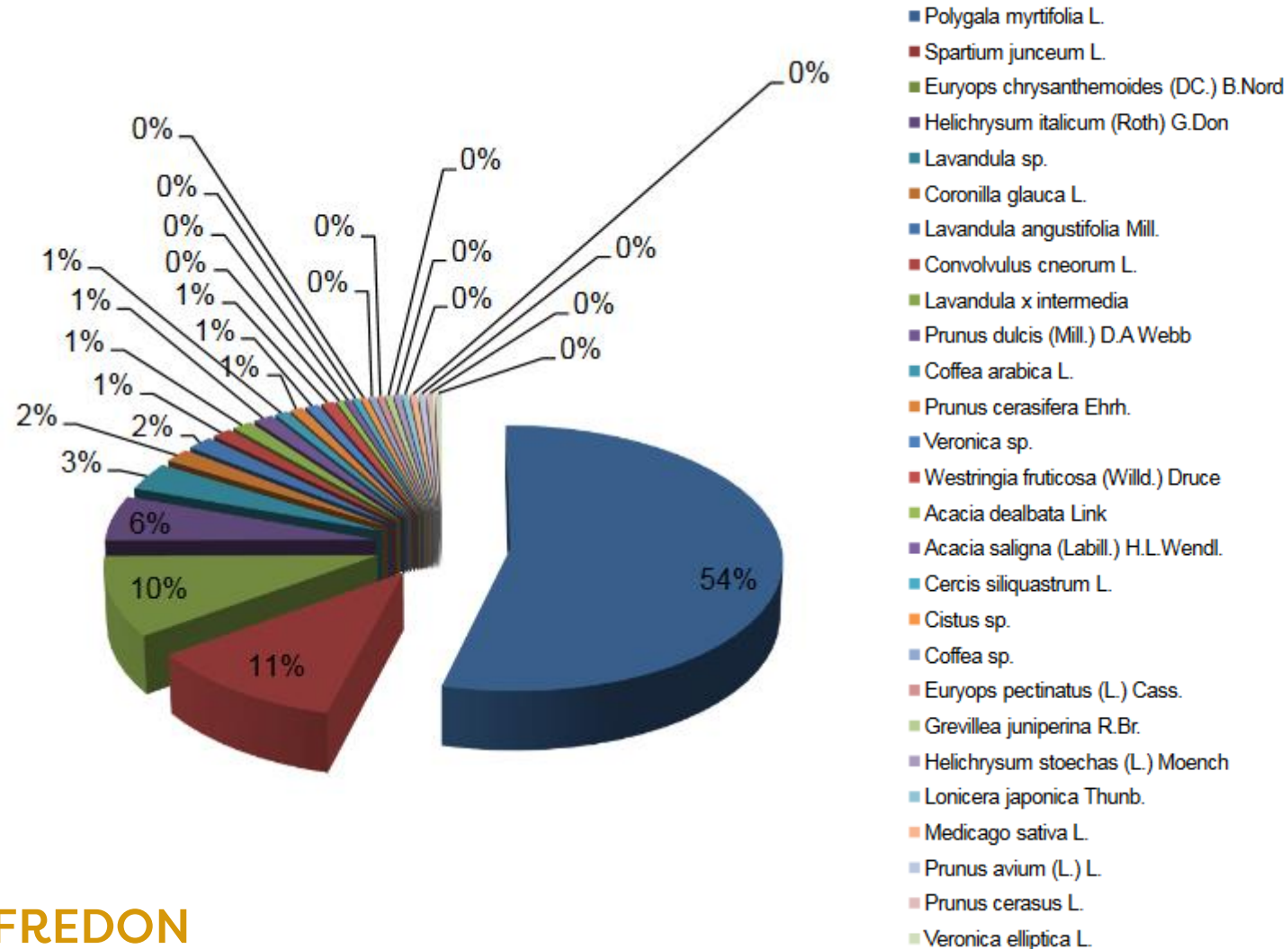
Prévalence de Contamination en Corse



80 % des échantillons contaminés proviennent de plantes appartenant aux espèces :

- *Polygala myrtifolia* (54 %),
- *Calicotome villosa* (10 %),
- *Helichrysum italicum* (10 %),
- *Cistus monspeliensis* (6 %).

Prévalence de Contamination en Paca



81 % des échantillons contaminés proviennent de plantes appartenant aux espèces :

- ***Polygala myrtifolia* (54 %),**
- ***Spartium junceum* (11 %),**
- ***Euryops chrysanthemoides* (10%),**
- ***Helichrysum italicum* (6%).**



FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

Actions mises en œuvre en région PACA par FREDON

ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN ZONE DÉLIMITÉE ET HORS ZONE DÉLIMITÉE

**ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA CIRCULATION DES
VÉGÉTAUX HÔTES ET SPÉCIFIÉS**

Année 2019

Présentation du plan de surveillance

Foyer:

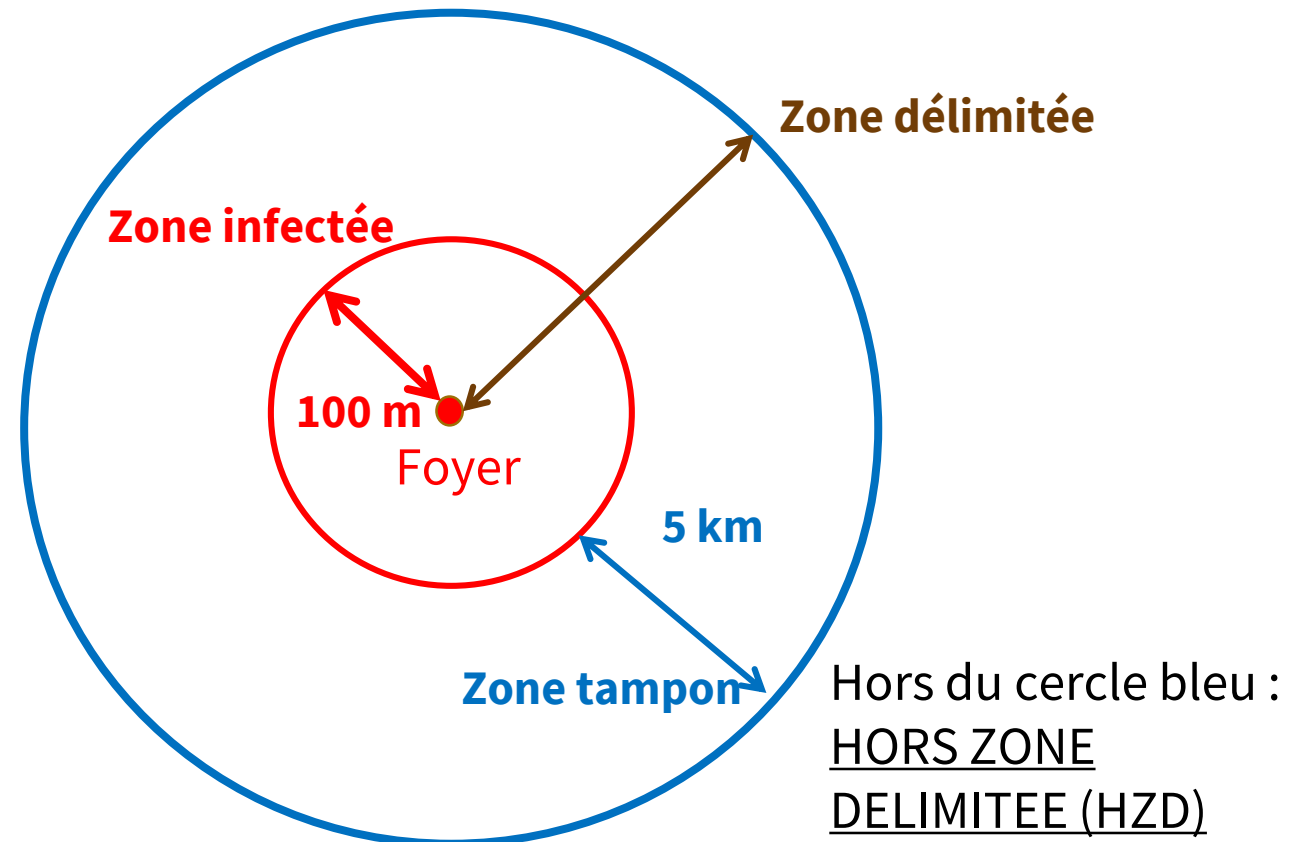
Une plante positive à *Xylella fastidiosa*

Zone infectée : Eradication, interdiction de plantation, restriction et contrôle de mouvement de végétaux, surveillance annuelle et inspection

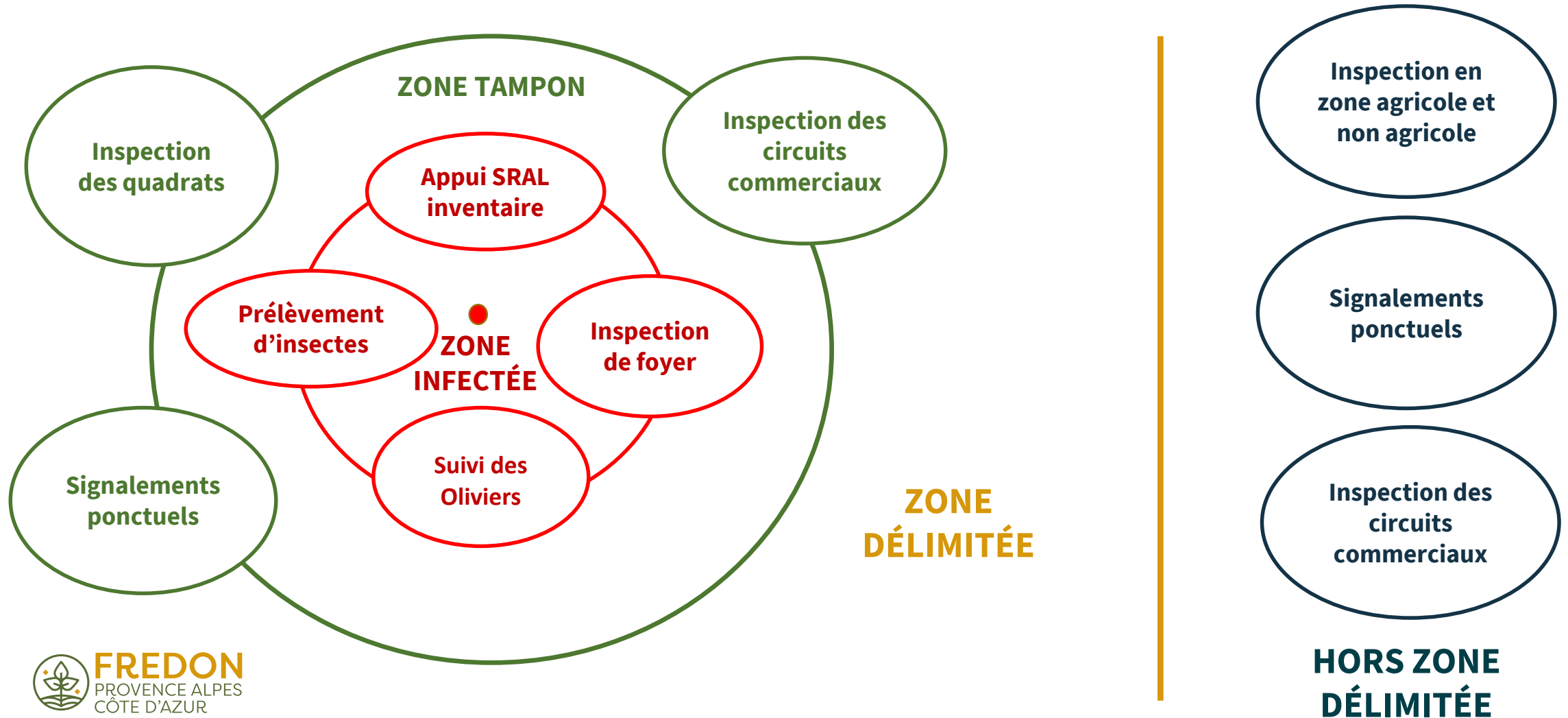
Zone tampon : restriction de mouvement de végétaux , contrôle des mouvements, surveillance annuelle et inspection

Hors zone délimitée: Surveillance zone indemne

Zone tampon et zone de foyer : ZONE DELIMITEE (ZD)



Actions mises en œuvre en zone délimitée et hors zone délimitée





FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

ZONE
AGRICOLE

Actions mises en œuvre hors zone délimitée : inspection en zone agricole

INSPECTIONS	OBJECTIFS (nb de parcelles)	PARCELLES INSPECTÉES	PRÉLÈVEMENTS SYMPTOMATIQUES
OLIVIERS	100	124	19
AMANDIERS	20	30	9
ABRICOTIERS	30	32	1
CERISIER	40	40	2
PRUNIER	10	16	0
PÊCHERS	30	32	0
AGRUMES	10	12	1
Total	240	286	32

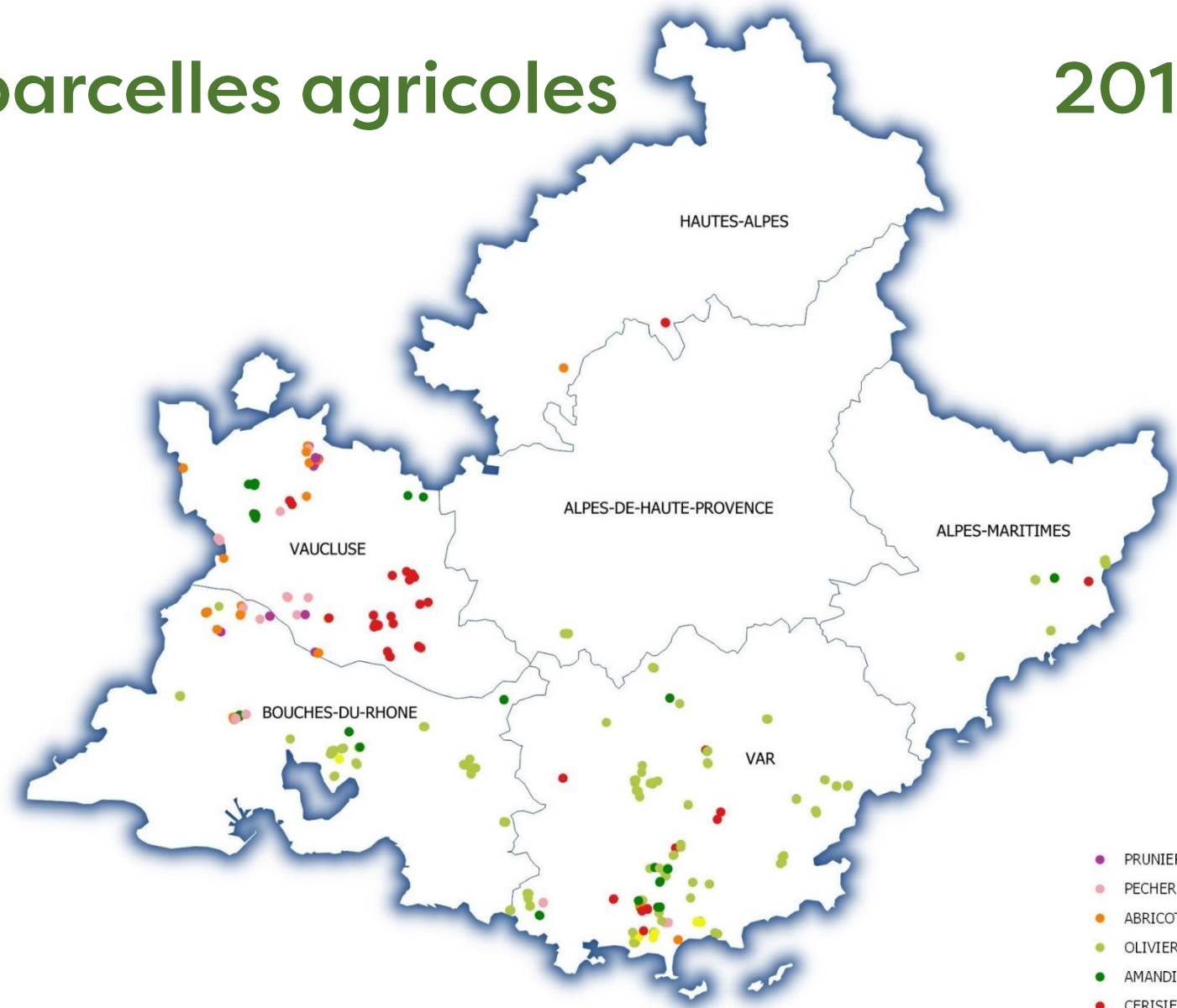


(Crédit Photo : D. Boscia, CNR-JOS Bari, OEPP)

Symptômes sur cerisier

Inspection des parcelles agricoles

2019



- PRUNIER
- PECHER
- ABRICOTIER
- OLIVIER
- AMANDIER
- CERISIER
- CITRUS

Actions mises en œuvre hors zone délimitée : inspection en zone agricole

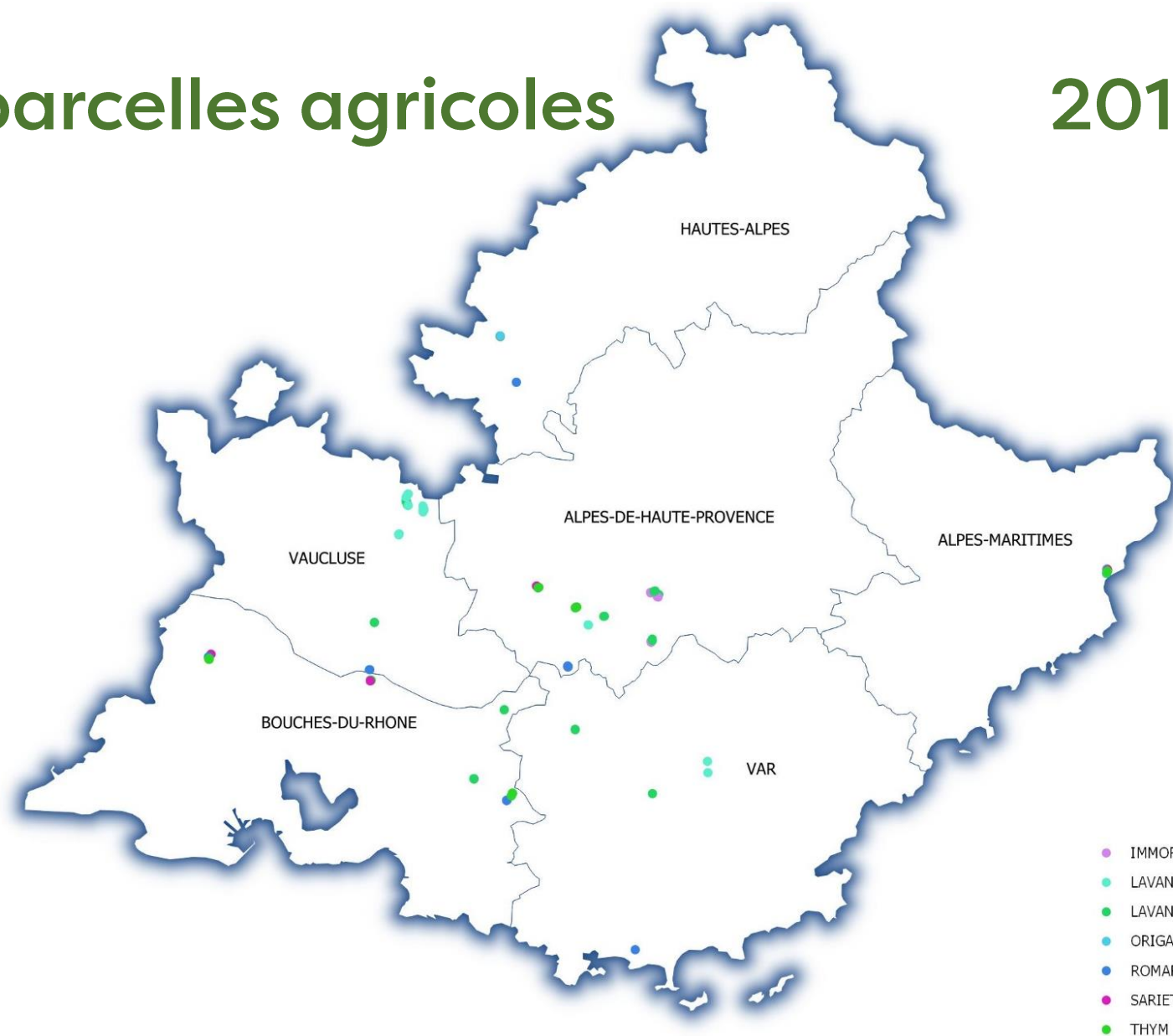
INSPECTIONS	OBJECTIFS (nb de parcelles)	PARCELLES INSPECTÉES	PRÉLÈVEMENTS SYMPTOMATIQUES
LAVANDE	10	13	1
LAVANDIN	10	13	1
IMMORTELLE D'ITALIE	5	5	0
ROMARIN	10	10	2
ORIGAN	5	8	0
SARRIETTE	5	8	0
THYM	5	15	0
Total	50	72	4



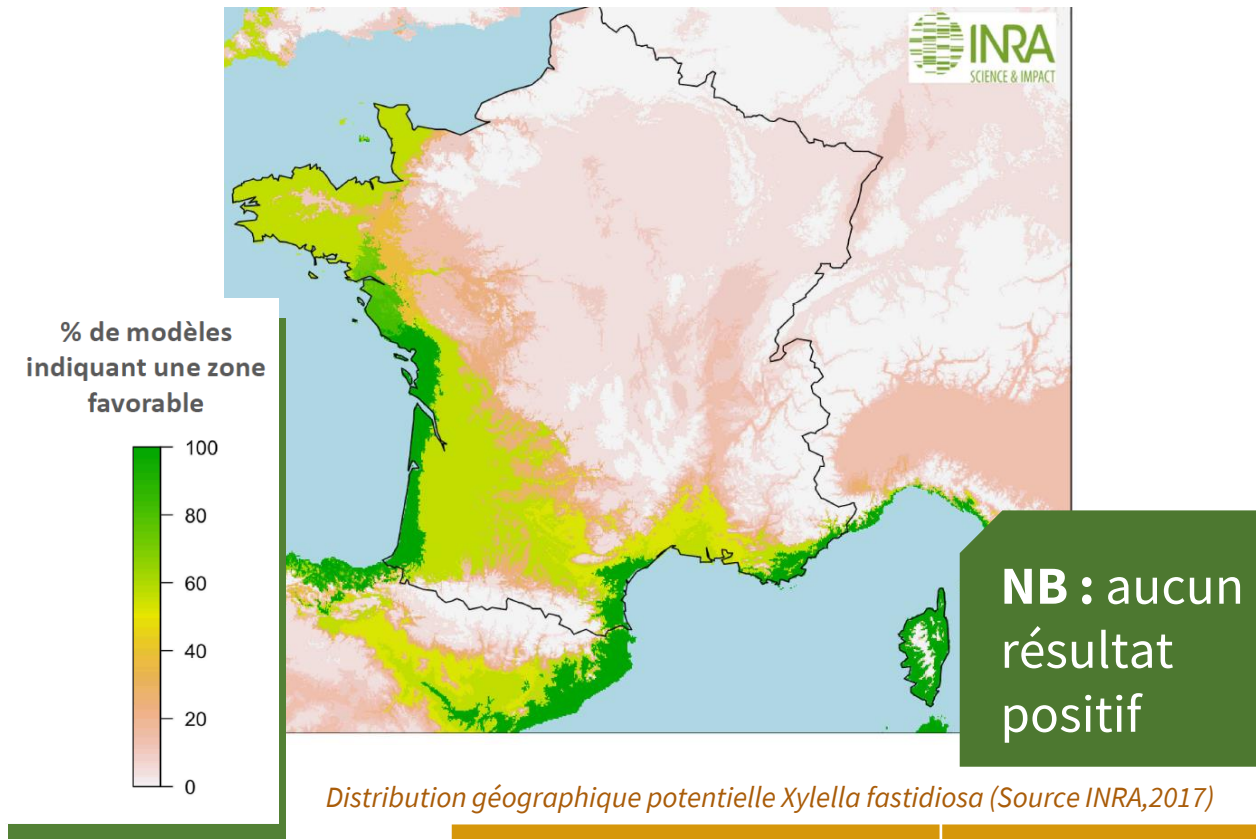
Symptômes sur
lavandula

Inspection des parcelles agricoles

2019



Actions mises en œuvre hors zone délimitée : inspection en parcelle vignes



Suite à l'analyse de risque effectuée sur la base du travail de l'INRA d'Avignon :

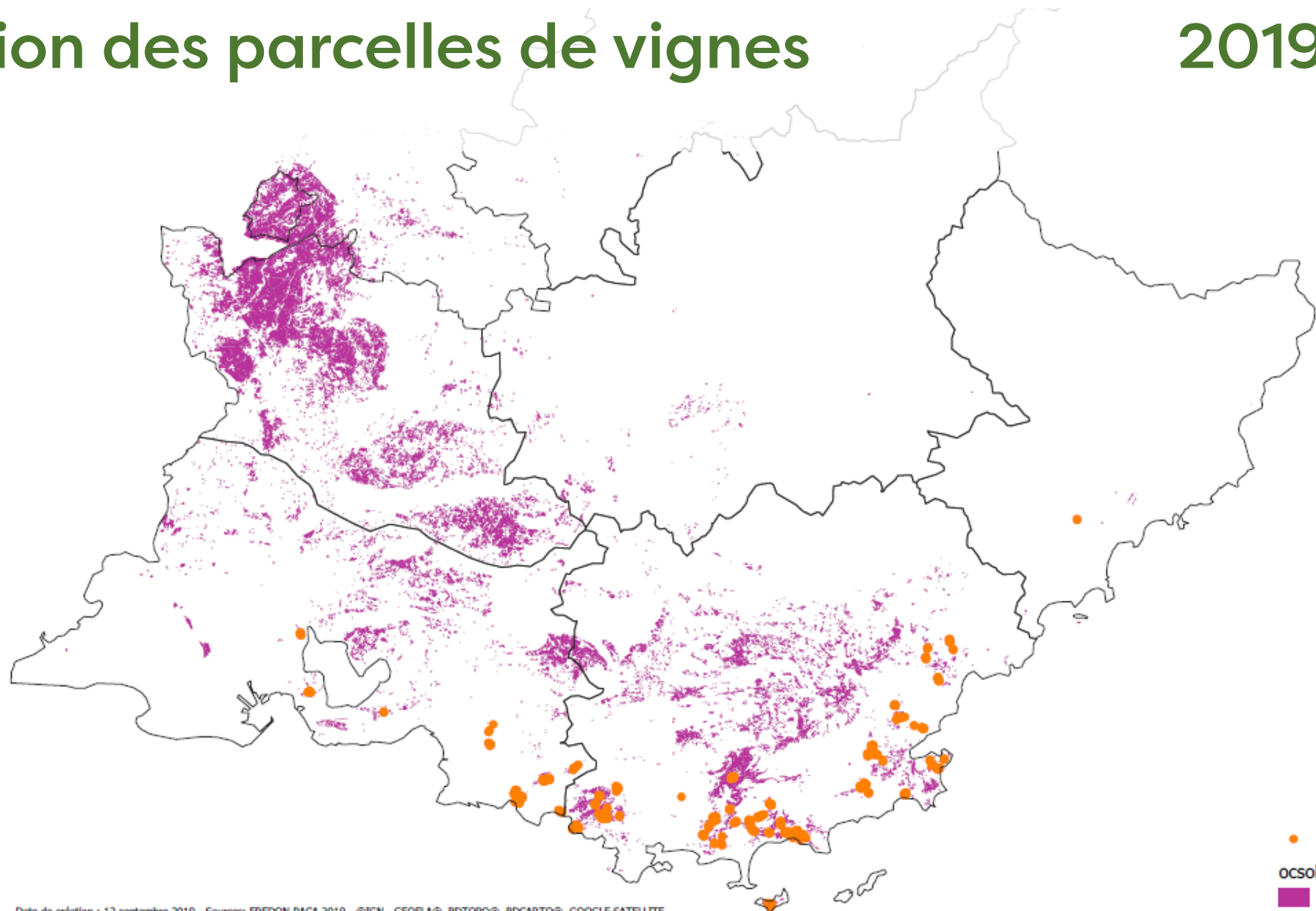
- **Priorité donnée aux parcelles de la bande côtière de 10 Km du Var et des Alpes-Maritimes et le secteur de Cassis (Bouches-du Rhône).**

Action concentrée sur les 5 % du vignoble de la bande côtière à risque

INSPECTIONS	OBJECTIFS (ha)	SURFACES INSPECTÉES (ha)	PRÉLÈVEMENTS SYMPTOMATIQUES
VIGNES	381	473	14

Inspection des parcelles de vignes

2019





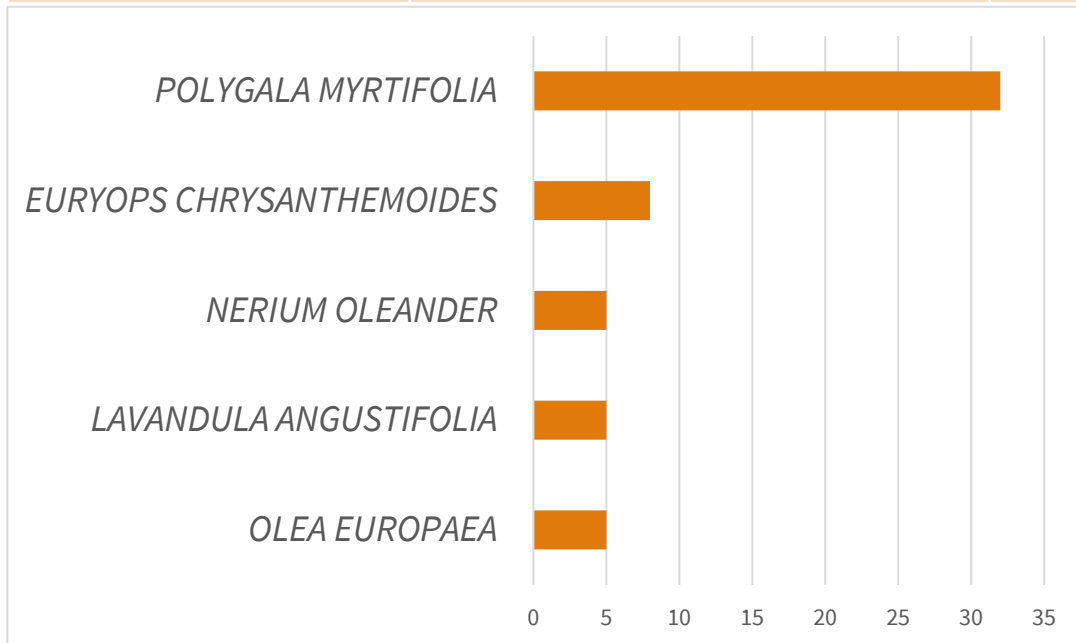
FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

JEVI

**jardins, espaces
verts et
infrastructures**

Actions mises en œuvre hors zone délimitée : JEVI

INSPECTIONS	OBJECTIFS (nb de sites)	NOMBRE DE SITES INSPECTES	PRÉLÈVEMENTS
JEVI	20	20	89



Espèces positives lors des inspections JEVI :

- POLYGALA MYRTIFOLIA **5/7**
- OSTEOSPERMUM ECKLONIS **1/7**
- MEDICAGO ARBOREA **1/7**

NB : 7 résultats positifs sous espèce Multiplex

Principales espèces observées lors des inspections JEVI



FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

SURVEILLANCE ÉVÉNEMENTIELLE

Actions mises en œuvre hors zone délimitée : surveillance événementielle

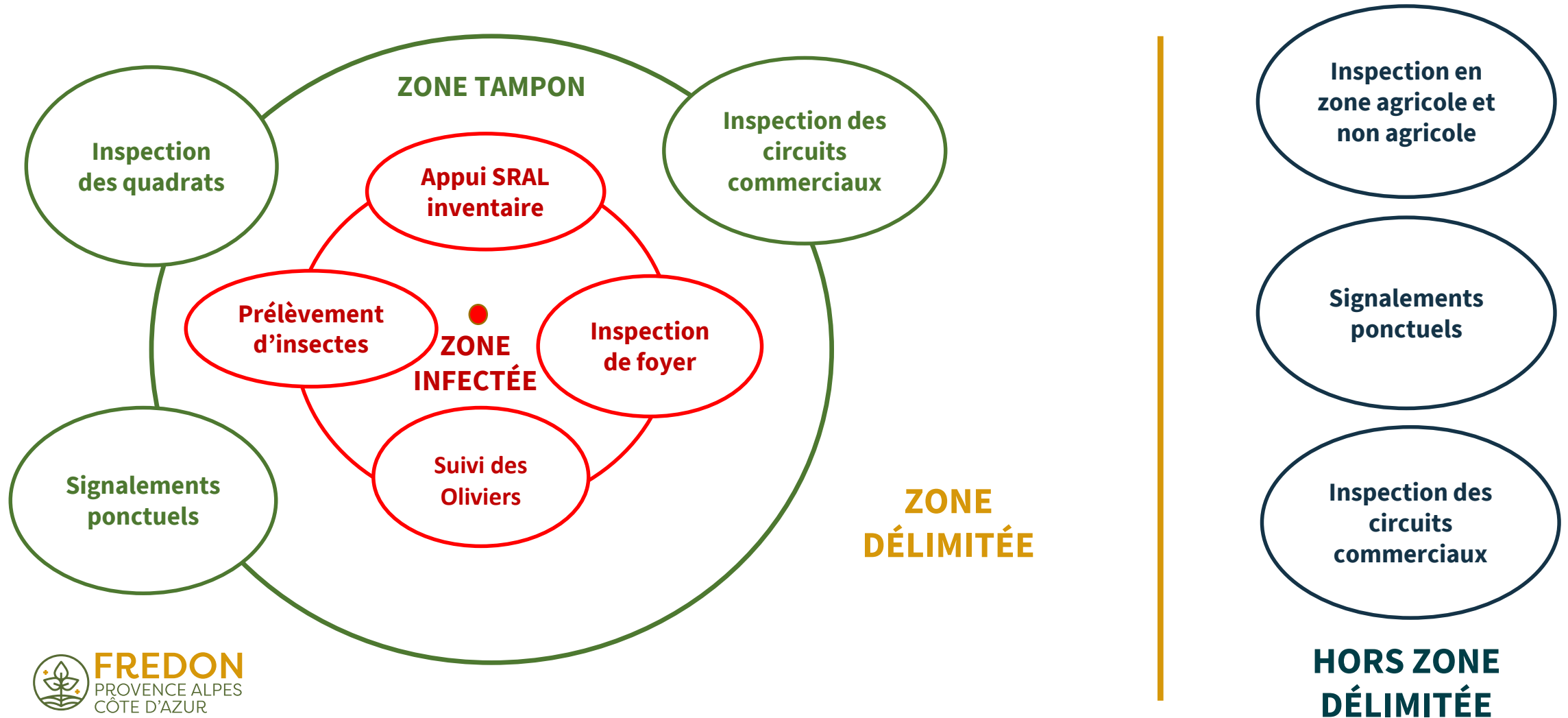
INSPECTIONS	DÉPARTEMENT	NOMBRE D'INSPECTIONS	PRÉLÈVEMENTS SYMPTOMATIQUES
Signalements ponctuels	06	0	0
	13	2	2
	83	7	7
	84	1	4

Campagne
« Plantes en Danger »
(DRAAF PACA)



Article du Monde (17 Octobre 2019)

Actions mises en œuvre en zone délimitée et hors zone délimitée

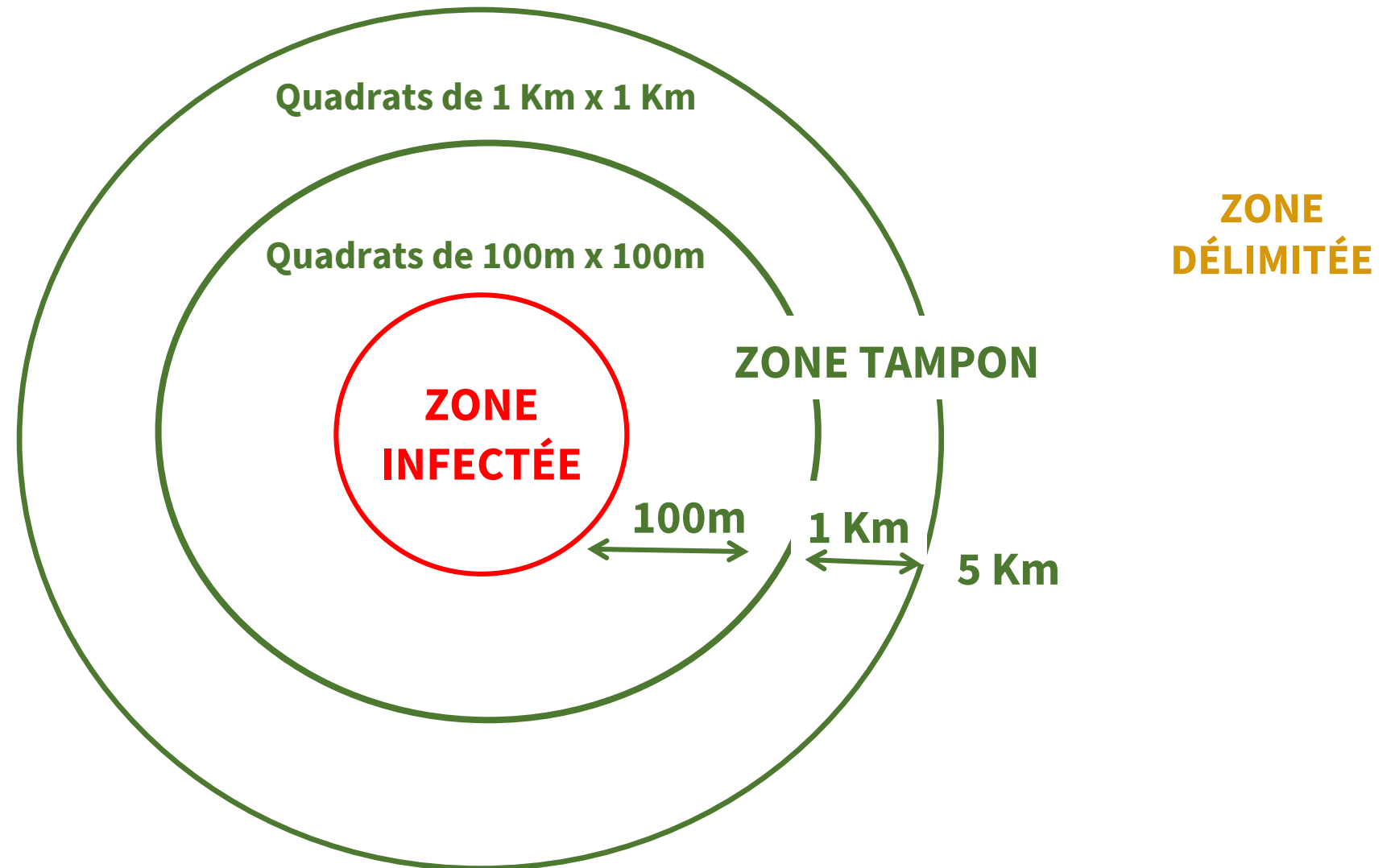


Actions mises en œuvre hors zone délimitée : surveillance événementielle

INSPECTIONS	DÉPARTEMENT	NOMBRE D'INSPECTIONS	PRÉLÈVEMENTS SYMPTOMATIQUES
Signalements ponctuels	06	17	22
	83	2	2

NB : 2 résultats positifs sous-espèce Multiplex et un résultat à confirmer par le LNR

Actions mises en œuvre en zone délimitée : subdivisions de la zone tampon





FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

ZONE TAMPON



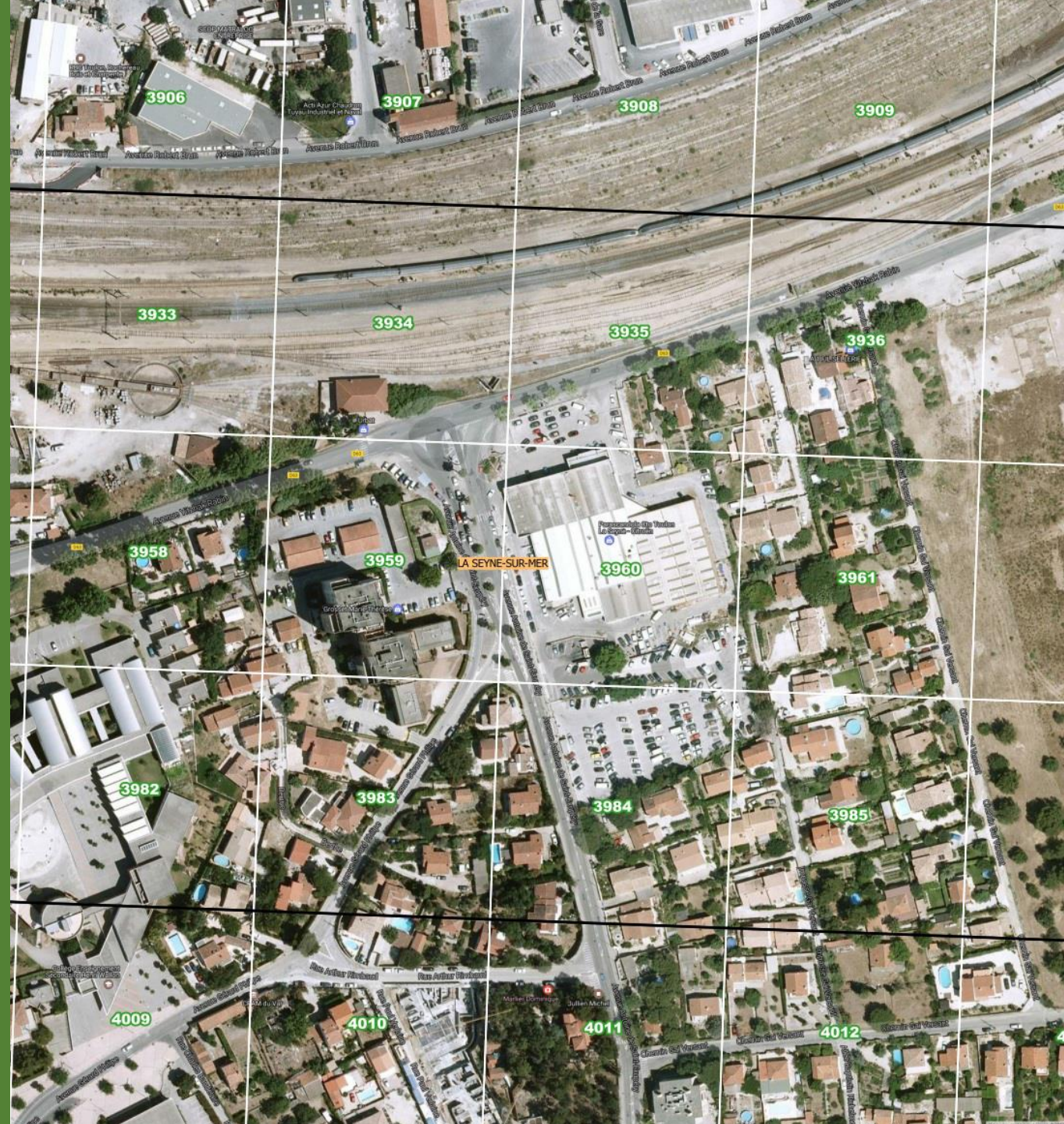
FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

EXEMPLE DE CARTE DES QUADRATS

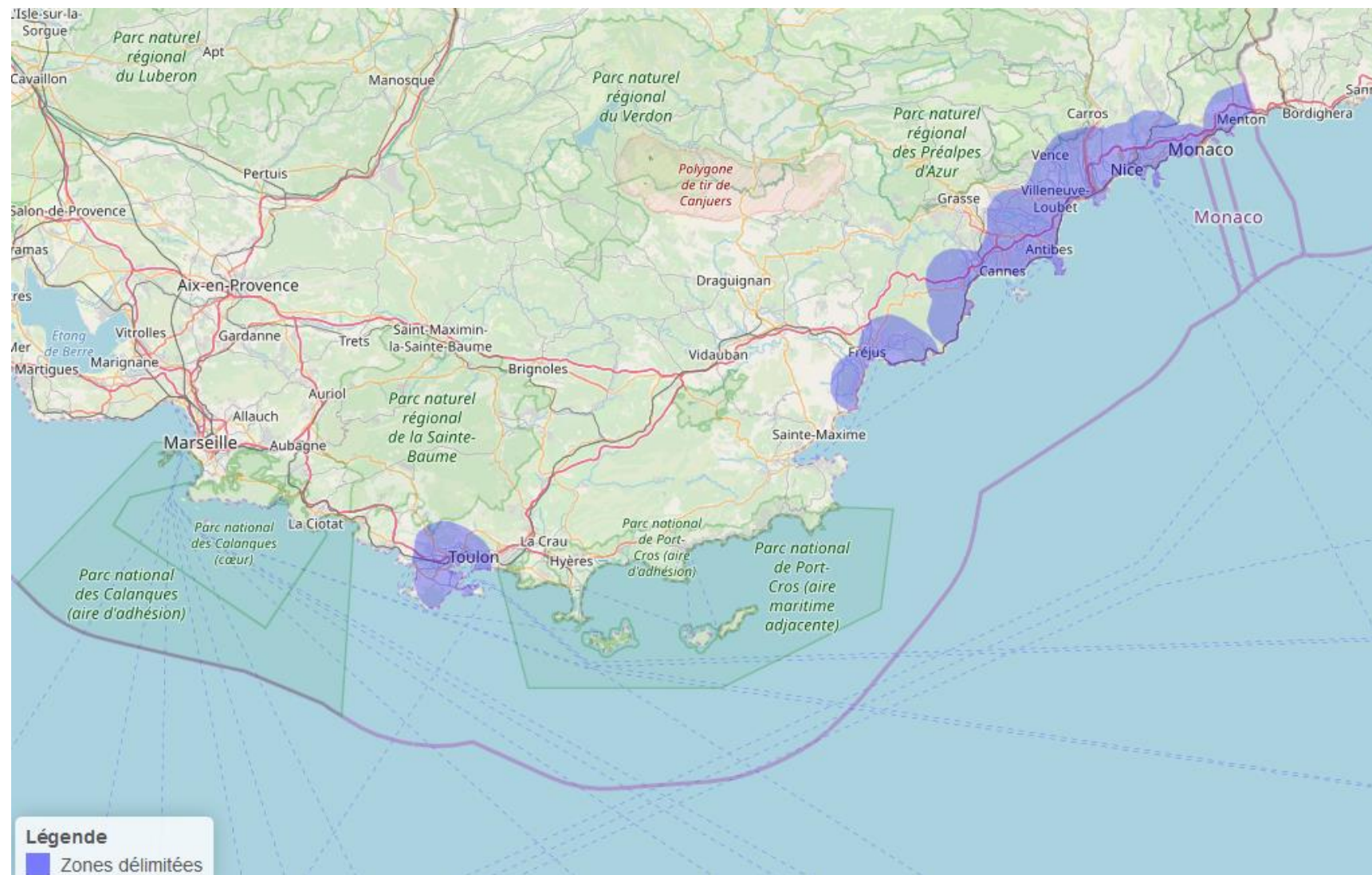
La Seyne-sur-Mer (83)
100m x 100 m

Dans chaque carré :

- Réalisation de deux inspections visuelles,
- Prélèvements sur végétaux symptomatiques et sur végétaux asymptomatiques les plus proches (à noter qu'à partir de juillet l'analyse de risque a conduit à l'arrêt des prélèvements asymptomatiques en zone tampon),
- Positionnement précis du point d'observation et des prélèvements à l'aide d'une tablette et du logiciel Qgis.



Zone délimitées en décembre 2019

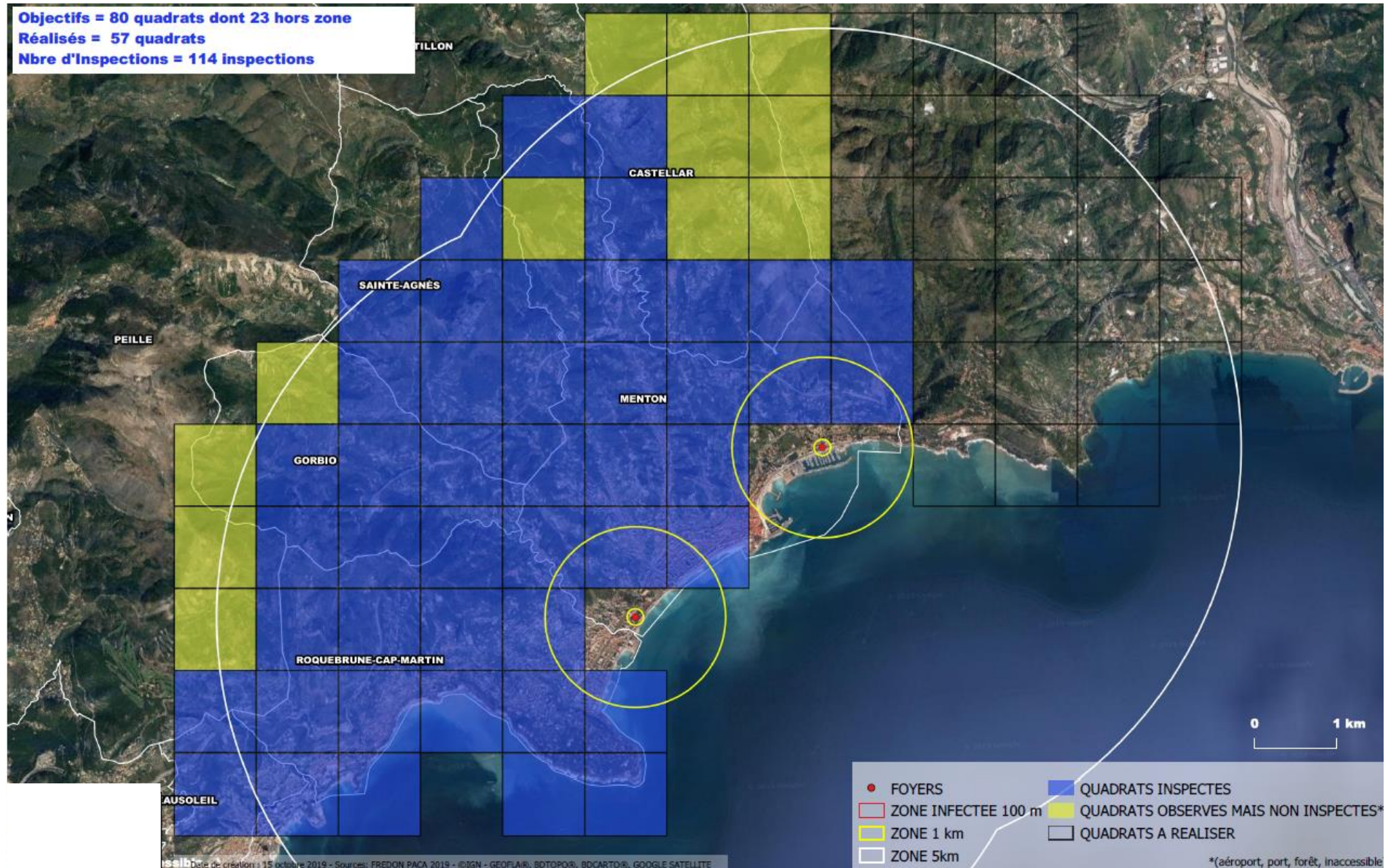


Actions mises en œuvre en zone délimitée : en zone tampon

ZONE DE FOYER	NB QUADRATS 1Km x 1Km INSPECTÉS / OBJECTIFS	NB QUADRATS 100m x 100m INSPECTÉS / OBJECTIFS	NB D'INSPECTIONS TOTAL	NB ÉCHANTILLONS PRÉLEVÉS	NB ÉCHANTILLONS POSITIFS
ZONE C Menton	57/80	512/512	1138	48	1 positif ss multiplex
ZONE B Saint-Raphaël /Continuum Théoule-Nice	441/441	10422/10422	21726	523	65 positifs ss multiplex, 4 positifs ss indéterminée

En zone tampon Janvier-Décembre 2019, Situation dans les Alpes-Maritimes

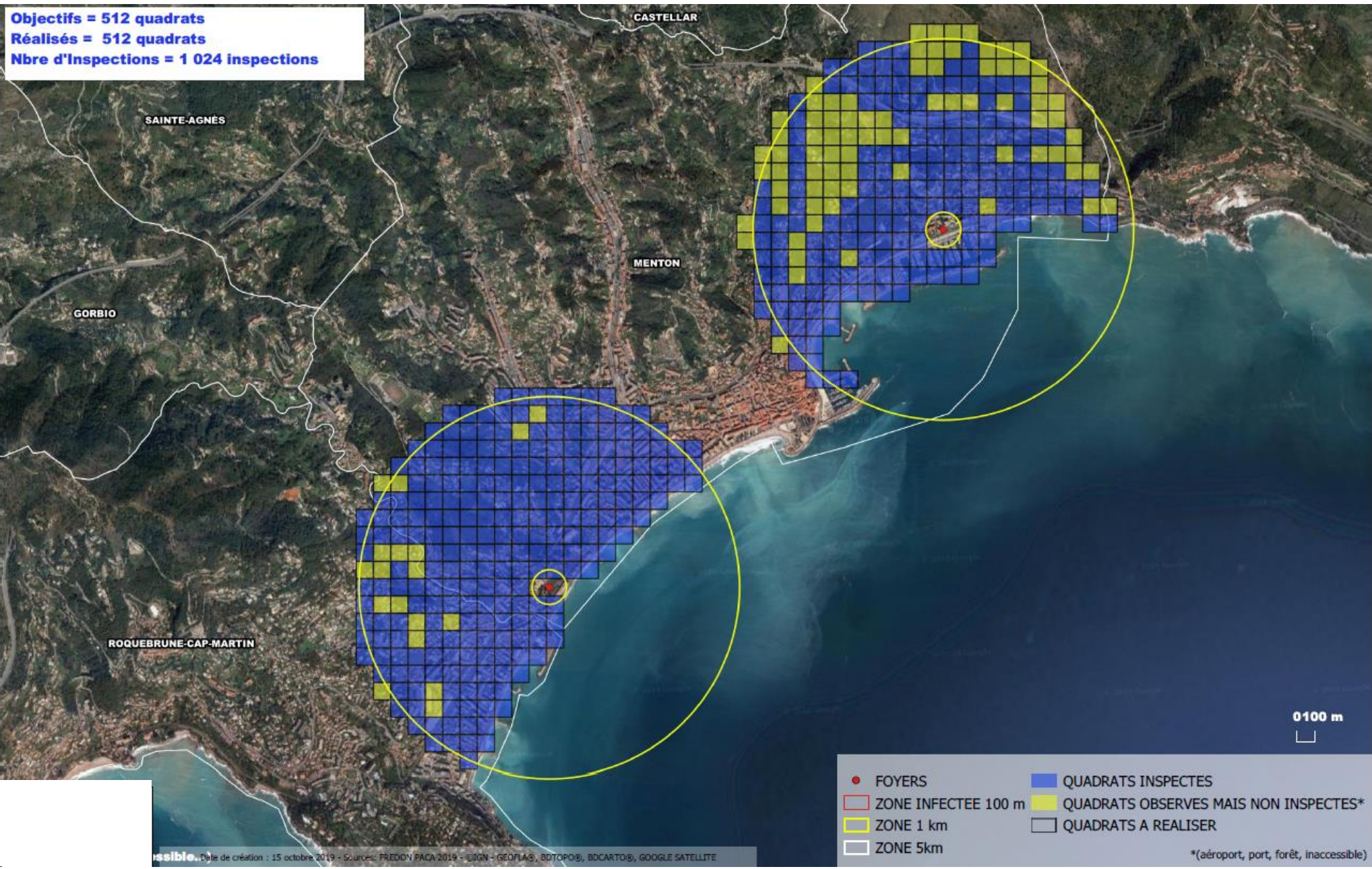
Objectifs = 80 quadrats dont 23 hors zone
 Réalisés = 57 quadrats
 Nbre d'inspections = 114 inspections



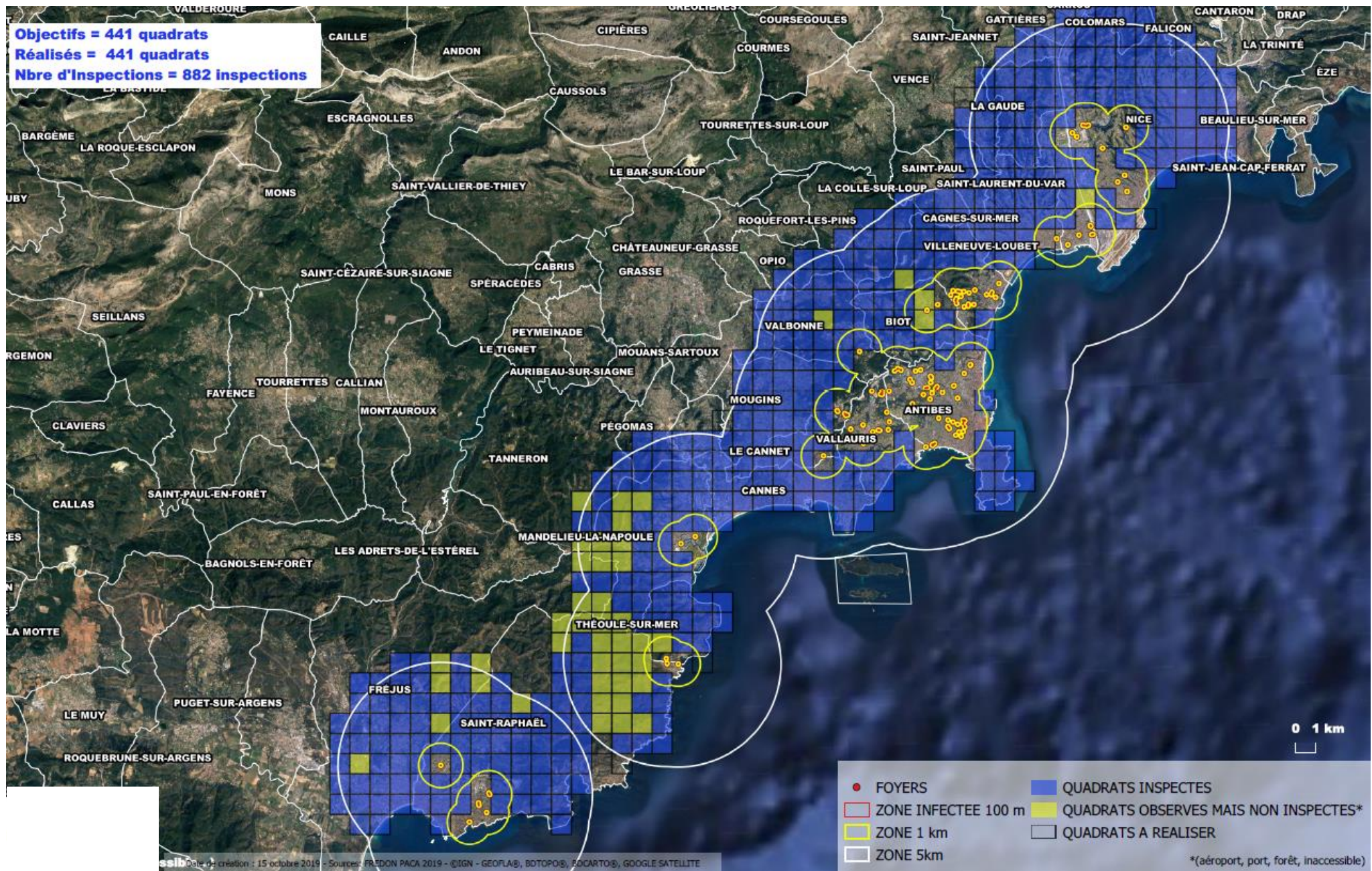
FOYERS	QUADRATS INSPECTES
ZONE INFECTEE 100 m	QUADRATS OBSERVES MAIS NON INSPECTES*
ZONE 1 km	QUADRATS A REALISER
ZONE 5km	

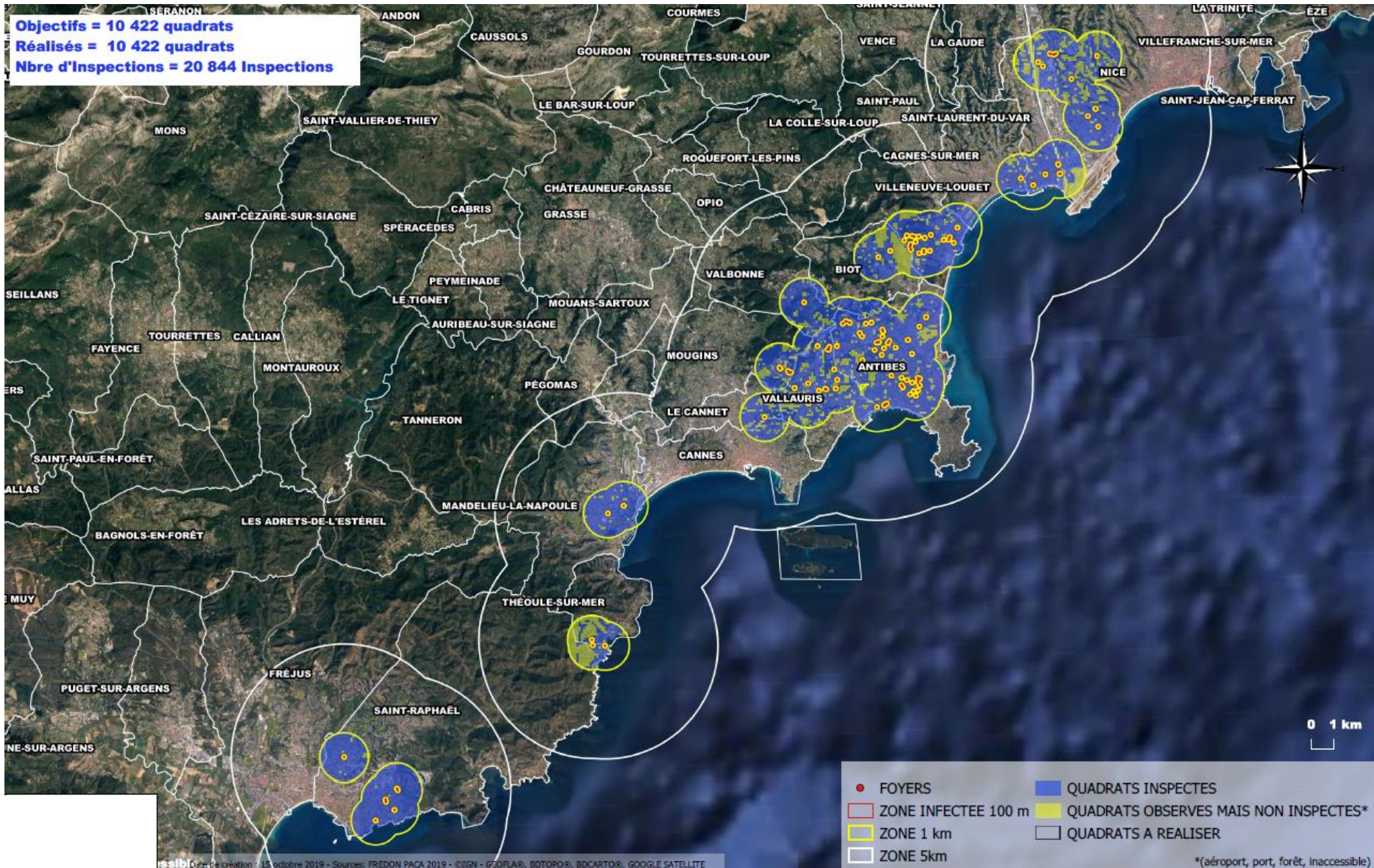
isib Date de création : 15 octobre 2019 - Sources: FREDON PACA 2019 - ©IGN - GEOFLA®, BOTOPO®, BDCARTO®, GOOGLE SATELLITE

*(aéroport, port, forêt, inaccessible)



Objectifs = 441 quadrats
 Réalisés = 441 quadrats
 Nbre d'Inspections = 882 inspections





Actions mises en œuvre en zone délimitée : en zone tampon

ZONE DE FOYER	NB QUADRATS 1Km x 1Km INSPECTÉS / OBJECTIFS	NB QUADRATS 100m x 100m INSPECTÉS / OBJECTIFS	NB D'INSPECTIONS TOTAL	NB ÉCHANTILLONS PRÉLEVÉS	NB ÉCHANTILLONS POSITIFS
ZONE A La Seyne, Ollioules, Toulon)	122/122	1546/1546	3336	75	6 positifs ss multiplex, 1 positif ss indéterminée

En zone tampon Janvier-Décembre 2019, Situation dans le Var

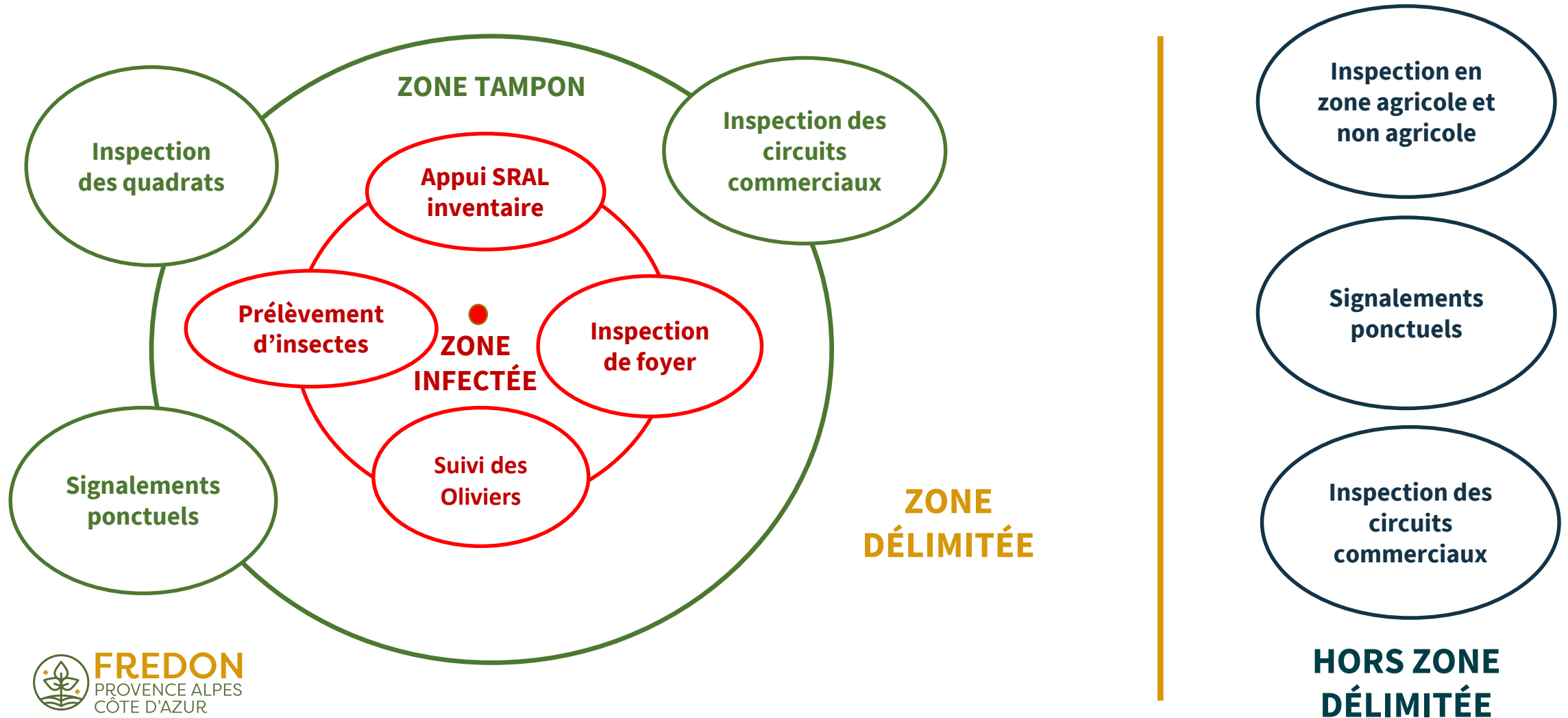
Objectif = 122 quadrats
Réalisés = 122 quadrats
Nbre d'inspections = 244 inspections



Objectif = 1 546 quadrats
Réalisés = 1 546 quadrats
Nbre d'inspections = 3 092 inspections



Actions mises en œuvre en zone délimitée et hors zone délimitée





FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

ZONE INFECTEE

Actions mises en œuvre en zone délimitée : carte des foyers



Actions mises en œuvre en zone délimitée : carte des foyers

Appui au SRAL sur les inventaires (*identification des espèces hôtes, et dénombrement de ces dernières*)

Inspection de foyer :

- Vérification que l'arrachage des espèces hôtes a été réalisé dans son intégralité
- Prélèvement des espèces de priorité 3 et des espèces spécifiés symptomatiques et asymptomatiques

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	Gestion des foyers de Xylella fastidiosa			Date :						
2	Modèle de fiche d'inventaire des végétaux hôtes			N°foyer :						
3	Mise à jour le 26 avril 2019			N°cadastre :						
4										
5	TOTAL végétaux recensés									
6										
7	Espèces priorité 2									
8				Diamètre au collet						
9	Nom vernaculaire	Nom latin	Total végétaux	1 à 3 cm	3 à 12 cm	12 à 16 cm	16 à 20 cm	20 à 25 cm	>25 cm	Symptômes
10	Amandier	<i>Prunus dulcis</i>								
11	Arbre de Judée	<i>Cercis siliquastrum</i>								
12	Caféier	<i>Coffea sp.</i>								
13	Cedraie Médiane	<i>Pinus mediana</i>								

Modèle de listing inventaire



Prélèvement en foyer

Actions mises en œuvre en zone délimitée : en zone infectée

ZONE DE FOYER	OBJECTIF FOYERS	NB DE FOYERS INSPECTÉS	NB ÉCHANTILLONS PRÉLEVÉS	NB ÉCHANTILLONS POSITIFS
ZONE C Menton	2	2	71	1 positif ss pauca
ZONE B Saint-Raphaël /Continuum Théoule-Nice	82	79	2934	8 positifs ss multiplex, 1 positif ss indéterminée

En zone tampon Janvier-Décembre 2019, Situation dans les Alpes-Maritimes

Actions mises en œuvre en zone délimitée : en zone infectée

ZONE DE FOYER	OBJECTIF FOYERS	NB DE FOYERS INSPECTÉS	NB ÉCHANTILLONS PRÉLEVÉS	NB ÉCHANTILLONS POSITIFS
ZONE A La Seyne sur Mer, Ollioules, Toulon	24	19	520	1 positif ss multiplex

En zone tampon Janvier-Décembre 2019, Situation dans le Var

Actions mises en œuvre en zone délimitée : Surveillance des oliviers

Prélèvements et surveillance renforcée des Oliviers :

- **Foyers XF multiplex :**

Géoréférencement des oliviers, 2 inspections visuelles par an, 1 prélèvement annuel a minima sur végétaux asymptomatiques, et prélèvements autant que de besoin si symptomatiques

- **Foyer XF pauca Menton :**

Un suivi est réalisé chaque mois dans le foyer de Menton où la souche Pauca a été identifiée en 2016 (prélèvement réalisé en 2015 et résultat 2016). Chaque mois les oliviers y sont observés et prélevés si symptomatiques et tous les trois mois les oliviers y sont prélevés de manière systématique (symptomatiques ou asymptomatiques).

*Bague identification
oliviers*



Actions mises en œuvre en zone délimitée : surveillance renforcée des oliviers

INSPECTIONS	ZONE DE FOYER	NOMBRE DE FOYERS RÉALISÉS /OBJECTIFS	PRÉLÈVEMENTS
Surveillance renforcée des Oliviers	ZONE C	2/2	43
	ZONE B	79/82	1418
	ZONE A	19/24	332

NB : 1 résultat positif sous-espèce Pauca, et 1 positif sous-espèce Multiplex

Actions mises en œuvre en zone délimitée : 2 oliviers contaminés



L'olivier contaminé (XF sous-espèce pauca) et les 2 oliviers situés dans un rayon de 10m ont été abattus.

17 oliviers situés entre le 11^{ème} et le 100^{ème} mètres.

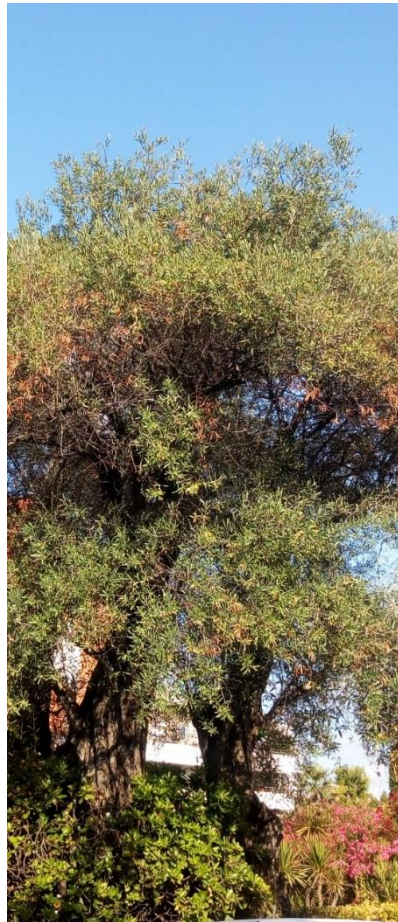
Action mise en œuvre soumise pour avis à l'ANSES :

1 - Poursuite du protocole de surveillance mis en place depuis fin 2016, à savoir :

- *Tous les mois* : collecte d'insectes, observations visuelles et prélèvements si symptômes,
- *Tous les 3 mois* : prélèvements asymptomatiques sur oliviers.

2 - Taille sévère des oliviers et mise sous filet.

Actions mises en œuvre en zone délimitée : 2 oliviers contaminés



L'olivier contaminé (XF sous-espèce multiplex) a été abattu. Absence d'autres oliviers dans un rayon de 10m.

20 oliviers situés entre le 11^{ème} et le 100^{ème} mètres.

Action mise en œuvre soumise pour avis à l'ANSES :

1 - Mettre en œuvre le protocole de surveillance mis en place depuis fin 2016 à Menton,

2 - Taille sévère des oliviers et mise sous filet.



(Crédit Photo : INRA)



FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

LES VECTEURS

Actions mises en œuvre en zone délimitée : suivi des vecteurs

Prélèvements d'insectes :

- Prélèvements réalisés chaque mois dans **10 Foyers des Alpes-Maritimes et du Var identifiés par analyse de risque.**
- Prélèvements réalisés **une fois dans chaque foyer.**



Récolte filet fauchoir 2019



Points de fauchage Mandelieu

Actions mises en œuvre en zone délimitée : zones de fauchages



Points de fauchage Villeneuve-Loubet



Points de fauchage Mandelieu

Actions mises en œuvre en zone délimitée : suivi des vecteurs

INSPECTIONS	NOMBRE DE FAUCHAGES	NOMBRE D'INSECTES PRÉLEVÉS
Suivi des vecteurs	157	2004

NB : 1 insecte positif en 2019

Transmis au laboratoire d'entomologie de l'ANSES pour identification, puis au laboratoire de bactériologie de l'ANSES pour recherche de la bactérie.



Récolte d'insectes



*Matériel de prélèvement
(filet fauchoir, aspirateur à
bouche)*



Crédit Photo : Nice-Matin



FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

INSPECTION DES CIRCUITS COMMERCIAUX

Actions mises en œuvre dans le cadre de la Circulation des végétaux hôtes et spécifiés

Dans le cadre de la Circulation des végétaux hôtes et spécifiés des inspections sont menées auprès des producteurs et revendeurs de végétaux hôtes de *Xylella fastidiosa* lors :

- Inspections Passeport Phytosanitaire Européen (PPE)
- Inspections en Grandes et Moyennes Surfaces (GMS)
- Inspections auprès des fleuristes
- Inspections au Marché d'Intérêt National (MIN) de Nice et de Carpentras
- Inspections du Marché aux fleurs de Hyères
- Inspections des Ports (Nice et Toulon)
- Inspections douanes (Flux entrant et sortant de la zone délimitée)



MIN de Carpentras



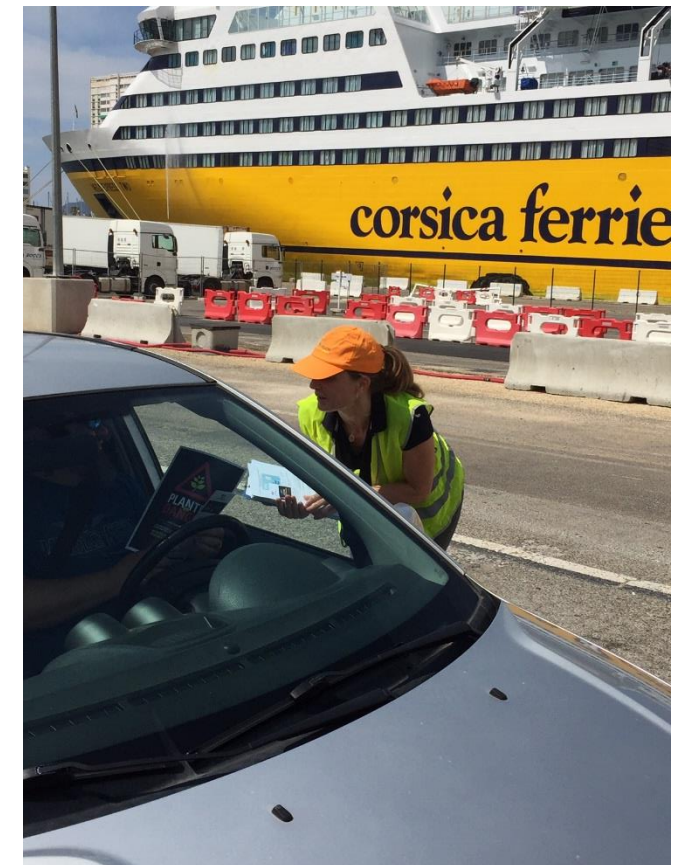
MIN de Nice

Actions mises en œuvre dans le cadre de la Circulation des végétaux hôtes et spécifiés

FREDON PACA est chargée de procéder à l'inspection des Ports de Nice et de Toulon.

-Mener une action de communication auprès des particuliers et des professionnels qui embarquent avec leurs véhicules

-Vérifier la présence ou non de végétaux spécifiés



Documents distribués lors des inspections

Inspection Port (Toulon)

Avis aux voyageurs : interdiction de faire sortir ou d'introduire des végétaux sensibles à la bactérie *Xylella fastidiosa* en Corse



Depuis la parution de la dernière réglementation (2017/2021) du 16 décembre 2017, la Corse est considérée comme une seule zone isolée, le statut sanitaire est identique sur toute l'île. A l'instar de cette zone, la circulation de tous les plants de végétaux est possible sans contrainte.

Conséquence pour éviter la propagation du danger sanitaire de *Xylella fastidiosa* en zone isolée, la sortie de l'île des végétaux sensibles devient à la plantation ou en croissance interdite.

Pour ailleurs, depuis avril 2015, le Profil de Corse a pris des mesures exceptionnelles pour éviter la dissémination de la bactérie et prévenir l'introduction de plantes sans risque et le risque de recontamination d'une bactérie plus dangereuse. Ainsi, l'accès à l'île de la péninsule de l'extrémité de *Xylella fastidiosa* en Corse - sur la liste des végétaux sensibles qu'il est formellement interdit d'introduire en Corse.

Pour principe de précaution, il est recommandé de n'introduire aucune variété de plante, quelle qu'en soit l'origine.

Des dérogations pour la sortie ou l'entrée de végétaux sensibles sont possibles. Toutefois, elles ne concernent que les seuls professionnels qui doivent solliciter expressément les services de l'Etat (DRAAF). Ces procédures sont soumises à des conditions très strictes. Des autorisations formelles sont délivrées en cas d'absence.

Des contrôles renforcés sont programmés aux ports et aéroports afin de vérifier l'application des mesures d'interdiction.

En cas d'infraction, les végétaux seront détruits ou réfoyés et des sanctions pécuniaires appliquées.



<p>NOTICE TO TRAVELLERS</p> <p>PLANTS DANGER</p> <p>A bacterium, <i>Xylella fastidiosa</i>, currently present in Europe, causes a deadly disease on many plants of production or ornament including olive tree, lavender, prunus, vine... Transmitted by insects there is no treatment.</p> <p>Corsica is also contaminated.</p> <p>CONSEQUENTLY, ENTRANCE AND EXIT OF THE ISLAND OF SENSITIVE PLANTS (MORE THAN 200 SPECIES) ARE STRICTLY PROHIBITED</p> <p>International airports and airports screenings are planned to verify compliance with the ban.</p> <p>IN CASE OF VIOLATION, THE PLANTS WILL BE DESTROYED OR REFOYED. PENALTIES OF UP TO TWO YEARS IMPRISONMENT AND 300 000€ FINE WILL BE APPLIED</p> <p>The list of concerned plants, as well as additional information, is available on the Government website in Corsica.</p> <p> www.draaf.corse.aerialculture.aoparc.fr</p>	<p>PAESE AI VIAGGIATORI</p> <p>PLANTS DANGER</p> <p>Un batterio, <i>Xylella fastidiosa</i>, attualmente presente in Europa, provoca una malattia mortale su numerosi vegetali di produzione o ornamentali tra i quali l'olivo, l'ulivandru, i prunus, la vite... Tramessu dagli insetti, non esiste nessun trattamentu.</p> <p>La Corsica è ancu contaminata.</p> <p>DI CONSEQUENZA, L'ENTRATA E L'USCITA DA L'ISOLA DI VEGETALI SENSIBILI (PIU DI 200 SPECIE) SONO RIGOROSAMENTE VIETATI.</p> <p>Dai controlli rafforzati sono programmati nei porti e negli aeroporti per verificare l'applicazione delle misure d'interdizione.</p> <p>IN CASO DI INFRAZIONE, I VEGETALI SARANNO DISTRUTTI O RACCAICATI INDETERTO. QUALSIASI TRASGRESSIONE SI ESPONE A DUE ANNI DI RECLUSIONE E A 300 000€ DI MULTA.</p> <p>L'elenco dei vegetali riguardati, così come delle informazioni complementari, sono disponibili sul sito internet dello Stato (DRAAF) in Corsica.</p> <p> www.draaf.corse.aerialculture.aoparc.fr</p>	<p>AVIS AUX VOYAGEURS</p> <p>PLANTES DANGER</p> <p>Une bactérie, <i>Xylella fastidiosa</i>, actuellement présente en Europe, provoque une maladie mortelle sur de nombreux végétaux de production ou d'ornement dont l'olivier, le laurier-rose, les lavandes, les prunus, la vigne... Transmise par des insectes, il n'existe aucun traitement.</p> <p>La bactérie est aussi présente en Corse.</p> <p>L'ENTREE ET LA SORTIE DE L'ILE DES VÉGÉTAUX SENSIBLES (PLUS DE 200 ESPÈCES) SONT STRICTEMENT INTERDITES</p> <p>Des contrôles renforcés sont programmés aux ports et aéroports afin de vérifier l'application des mesures d'interdiction.</p> <p>EN CAS D'INFRACTION, LES VÉGÉTAUX SERONT DÉTRUITES OU REFOYÉES. TOUT CONTRAVENTION SE PUNIT À DEUX ANS D'EMPRISONNEMENT ET 300 000€ D'AMENDE.</p> <p>La liste des végétaux concernés, ainsi que des informations complémentaires, sont disponibles sur le site internet de l'Etat (DRAAF) en Corse.</p> <p> www.draaf.corse.aerialculture.aoparc.fr</p>
---	--	---

Actions mises en œuvre dans le cadre de la Circulation des végétaux hôtes et spécifiés

FREDON PACA est chargée de procéder à des contrôles routiers en collaboration avec les services des Douanes. Ces inspections se concentrent sur les professionnels de la production végétale et concernent l'inspection des flux de végétaux par la voie routière, vers et depuis la zone délimitée.



Inspection Douane (Fréjus)

Évolutions et perspectives

- Évolutions réglementaires au premier semestre 2020 (réduction de la zone délimitée de 5 km à 2,5 Km)
- Guide de bonnes pratiques à l'usage des professionnels (exemple des Baléares, conseils de culture pour la réduction de la pression des Vecteurs)
- Recherches en cours sur les variétés tolérantes et/ou résistantes (en cours notamment en Espagne et Italie, envoi de variétés françaises dans les Pouilles en oléiculture)



FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

MERCI

FREDON Provence Alpes Côte d'Azur – Romain Febbrari

Tel : 04 94 35 22 84 – Portable 06 86 28 74 41

romain.febbrari@fredonpaca.com